



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

22^e séance plénière

Jeudi 2 octobre 2003, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Hunte (Sainte-Lucie)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne tout d'abord la parole à S. E Mme Aïchatou Mindaoudou, Ministre des Affaires étrangères et de la coopération du Niger.

Mme Mindaoudou : Monsieur le Président, le Niger, par ma voix se réjouit de votre élection à la présidence de cette session et vous assure de son appui total dans l'accomplissement de cette importante mission qui vient de vous être confiée et pour laquelle il vous formule ses vœux ardents de succès.

À votre prédécesseur, S. E M Jean Kavan, de la République tchèque, je voudrais adresser mes sincères félicitations pour la compétence, la clairvoyance et le dévouement avec lesquels il a dirigé les travaux de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale.

Je tiens également à renouveler la haute appréciation du Niger, à S. E. M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU, pour la sagesse et l'efficacité avec lesquelles il dirige notre Organisation dans un contexte international particulièrement difficile.

Le 19 août dernier, le terrorisme international a hélas encore frappé un symbole : le bureau des Nations Unies à Bagdad. Cette attaque a malheureusement fait

de nombreuses victimes, au nombre desquelles le Représentant spécial du Secrétaire général, Sergio Vieira de Mello. Le Niger réitère sa condamnation sans équivoque de cet acte barbare, de même qu'il condamne tous les actes terroristes perpétrés à travers le monde.

Le Gouvernement nigérian se félicite de la détermination de notre organisation à apporter toute l'assistance nécessaire au peuple iraquien, en dépit des multiples tentatives d'intimidation dont elle fait l'objet. Mais cette détermination ne peut porter ses fruits que si, et seulement si, l'ONU se voyait confier un rôle central dans la gestion du processus de reconstruction d'un Iraq libre, démocratique et maître de son destin.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales doit demeurer un objectif prioritaire pour les Nations Unies. À cet égard, en plus de notre combat permanent contre le terrorisme international, il nous faut poursuivre nos efforts pour libérer le monde du spectre des armes de destruction massive et de la prolifération des armes légères et de petit calibre. S'agissant de cette catégorie d'armes, la première réunion biennale des États, chargée d'examiner l'application du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, adopté en 2001, a relevé qu'en dépit des progrès enregistrés depuis l'adoption dudit Programme d'action, le contrôle des armes à feu et de leur utilisation sont toujours limités. C'est pourquoi le Niger soutient fermement

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



l'élaboration d'instruments juridiques contraignants sur le marquage, le traçage et la vente de ce type d'armes.

Pour le Niger, l'approche régionale doit être privilégiée dans le règlement des conflits, dans la mesure où il est de plus en plus admis que la plupart des conflits en Afrique ont une dimension sous-régionale. C'est le cas notamment en Afrique de l'Ouest, où la stabilité dans la région du fleuve Mano est liée à la situation au Libéria. C'est également le cas en Afrique centrale, où la stabilité dans la région des Grands Lacs est liée aux situations en République démocratique du Congo et au Burundi. C'est pourquoi, pour le Gouvernement nigérian, le renforcement des capacités régionales de maintien de la paix et de la sécurité, clef de voûte du système de sécurité collective, doit reposer sur une coopération accrue entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales.

S'agissant du conflit de Jammu-et-Cachemire, malgré les incidents survenus récemment, le Niger estime que le réchauffement des rapports entre l'Inde et le Pakistan qui ont noué des relations diplomatiques en août dernier, constitue une opportunité sans précédent qu'il conviendra de saisir en vue d'aboutir à un règlement politique à travers l'organisation d'un référendum d'autodétermination du peuple cachemiri, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Au Moyen-Orient, la vision d'un État palestinien souverain et viable, coexistant pacifiquement avec Israël doit devenir une réalité. À cet égard, il est plus que jamais urgent que les deux parties au conflit accèdent à un accord de cessez-le-feu, dont le respect intégral contribuera à relancer la feuille de route qui montre en ce moment des signes d'essoufflement. Au demeurant, l'histoire mouvementée du processus de paix israélo-palestinien, marquée par des échecs répétitifs et des espoirs vite déçus, nous impose d'admettre que seule la présence d'une force internationale d'interposition pourrait garantir l'arrêt de la violence meurtrière et créer les conditions d'une application effective des accords conclus. Aussi le Niger lance-t-il un vibrant appel aux Nations Unies, notamment au Conseil de sécurité, pour que cette question soit réexaminée avec toute l'attention et toute la responsabilité requise dans l'intérêt de la paix mondiale.

Profondément attaché aux nobles idéaux de la Charte, le Niger milite pour la paix régionale et mondiale et participe activement aux efforts déployés pour parvenir à un désarmement général et complet. Dans ce cadre mon pays a depuis toujours souscrit aux normes de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), en vue d'une transparence totale dans la production, la vente et l'acheminement de l'uranium. Cette position se reflète à travers une coopération de plus d'une décennie avec tous les intervenants de la filière uranium. Elle ne souffre d'aucune ambiguïté. Le Niger reste toujours disposé, comme à l'accoutumée, à recevoir l'autorité indiquée, à savoir l'AIEA, pour toute vérification relative à la production et à la vente de son uranium.

Je voudrais rappeler que dans ce domaine, mon pays conformément à l'article III du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, a accepté, en accord avec l'AIEA, le système de surveillance et de garantie qui, appliqué de bonne foi comme c'est le cas au Niger, n'offre absolument aucune possibilité de transactions occultes dont mon pays a été si injustement accusé.

Les Objectifs de développement définis dans l'historique Déclaration du Millénaire doivent demeurer une préoccupation constante de la communauté internationale et guider l'action mondiale pour l'avènement d'un ordre socioéconomique juste, stable, fait de plus de partage et de solidarité. La réalisation de ces objectifs passe nécessairement, on ne le dira jamais assez, par la traduction en actes concrets de tous les engagements pris au cours des grandes conférences et sommets internationaux.

Or, à quoi assiste-t-on? La scène internationale continue encore d'offrir l'image paradoxale et peu honorable d'un monde disposant d'énormes richesses mais dans lequel l'écrasante majorité des habitants vit toujours dans le dénuement le plus total. En dépit des engagements pris et du consensus auquel les gouvernements du monde entier sont arrivés sur cette question, force est de constater que l'étau implacable de la pauvreté, de l'ignorance et de la maladie ne fait que se resserrer davantage sur les populations déshéritées du tiers monde en général et celles de l'Afrique en particulier. Lorsque l'on sait par exemple que six ans après le Sommet mondial de l'alimentation, 815 millions de personnes souffrent encore de faim dans le monde et que 150 millions d'enfants présentent des carences dues à la malnutrition, l'on mesure

aisément le faible degré d'appui des donateurs aux stratégies de lutte contre la pauvreté, et ce malgré les grands discours d'intention prononcés çà et là.

Cette situation doit plus que jamais interpeller la conscience de la communauté internationale, l'inciter à un devoir de solidarité et à plus de détermination dans l'exécution des engagements pris. Il est temps de comprendre une fois pour toutes que, plus qu'un impératif moral, la réduction de la pauvreté est un investissement sûr pour la promotion d'un monde de paix, de prospérité et de progrès social.

Il est réconfortant d'observer que, ces dernières années, l'Afrique figure au centre des grandes rencontres internationales. De la Conférence de Bruxelles sur les pays les moins avancés au Sommet de Johannesburg, en passant par la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement, le Forum économique mondial, le sommet d'Evian du Groupe des Huit et la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Cancún, pour ne citer que celles-là, le continent africain a été au cœur des débats.

Ces rencontres, il convient de l'affirmer, pour avoir eu le mérite de se tenir, n'ont hélas pas répondu aux attentes pressantes et immenses du continent. Il est à cet égard indispensable d'instaurer une cohérence dans la gouvernance économique mondiale, à travers le renforcement de la coopération entre les organisations internationales et de la compatibilité des décisions prises en leur sein. Ce n'est que de cette façon là que la trop grande marginalisation de l'Afrique sera atténuée, car alors les promesses d'accroissement de l'aide publique au développement trouveront un cadre propice à leur concrétisation. De même, il s'avère important d'accroître les flux des investissements étrangers directs en Afrique.

Par ailleurs, face aux résultats limités qu'ont enregistrés les programmes actuels d'allègement de la dette – l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, notamment – il convient désormais de se rendre à l'évidence que l'ultime issue réside dans l'annulation pure et simple de cette dette, dont le service engloutit l'essentiel des budgets des pays africains, et alimente la fuite des capitaux. Il est également indispensable que les partenaires commerciaux de l'Afrique tiennent pleinement leurs engagements, en améliorant notamment l'accès des produits africains à leurs marchés et en supprimant les

subventions agricoles qui créent des effets de distorsion du commerce mondial.

L'échec de la Conférence de l'OMC à Cancún illustre bien la réticence obstinée des pays riches à prendre en compte les aspirations légitimes des pays pauvres en matière d'instauration de normes justes et équitables devant régir le commerce mondial. Pourtant, une solution au problème crucial des subventions agricoles et de l'accès aux marchés aurait permis à la fois de rehausser la crédibilité fortement entamée de l'OMC et de donner une certaine cohérence aux déclarations d'intention des pays du Nord. Elle aurait surtout et sans nul doute contribué à extraire de la pauvreté des millions de personnes. Cette absence d'accord fait que les filières cotonnières d'Afrique de l'Ouest, entre autres, ne peuvent pour l'instant plus vivre de leur labeur et risquent d'être exclues du commerce international, au profit de producteurs plus compétitifs parce que fortement subventionnés.

Cancún a été un rendez-vous manqué pour le cycle de Doha. Il faudra assurément que l'Organisation mondiale du commerce emprunte une nouvelle démarche et règle en priorité les problèmes agricoles qui, de l'avis général, sont plus importants que les intérêts des multinationales.

Les pays d'Afrique ont pleine conscience de la nécessité d'inscrire leurs relations avec les partenaires de développement dans un contexte d'interdépendance, de coopération et de responsabilité mutuelle. À ce titre ils reconnaissent, pour leur part, l'importance de politiques nationales judicieuses et d'une bonne gouvernance, qu'ils considèrent d'ailleurs comme indispensables au développement accéléré et, avant tout, à l'atteinte du taux de croissance de 7 % requis pour réaliser les Objectifs du Millénaire.

Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) s'inspire de cette approche consensuelle, fondée sur une nouvelle relation de coopération entre l'Afrique et le monde développé. Signe de la détermination de l'Afrique à prendre en main son propre destin, le NEPAD constitue le pilier sur lequel s'appuiera l'Union africaine pour promouvoir la croissance et le développement durable des pays africains pris individuellement et collectivement.

En même temps que nous appelons à un afflux massif des investissements et à l'accroissement de l'aide publique au développement pour accompagner

nos efforts de développement, nous devons également tenir nos engagements en vertu de la responsabilité mutuelle. C'est pourquoi mon pays, le Niger, soutient fermement l'application du Mécanisme africain d'examen par les pairs institué dans le cadre du NEPAD. Ce Mécanisme est appelé à jouer un rôle clef dans les perspectives du continent en tant qu'instrument d'édification d'États forts, soucieux de bonne gouvernance et de développement durable.

En élaborant, selon une démarche participative, une Stratégie nationale de réduction de la pauvreté (SRP), le Gouvernement du Niger entend s'investir résolument dans la dynamique d'instauration d'économies fortes, stables et compétitives, conformément aux objectifs du Programme d'action du NEPAD. Le document de stratégie sert à la fois de cadre de référence aux interventions en matière de politiques et programmes de réduction de la pauvreté et d'instrument de mobilisation de ressources financières. La mise en oeuvre de la SRP contribuera, nous en sommes persuadés, à améliorer le dialogue de politiques, à renforcer davantage la coordination des interventions des bailleurs de fonds et à développer un partenariat stratégique multidimensionnel, afin de traduire dans les faits les aspirations profondes du peuple nigérien.

C'est pour moi le lieu ici de réaffirmer solennellement, devant cette auguste Assemblée, la profonde gratitude du Gouvernement nigérien à l'endroit des partenaires internationaux qui, lors du Forum sur la SRP tenu en juin dernier à Niamey, ont manifesté leur totale adhésion à la stratégie et leur engagement à appuyer sa mise en oeuvre.

Le monde a subi ces dernières années de rapides et profondes mutations. Celles-ci nous imposent par conséquent une nécessaire adaptation du fonctionnement de notre Organisation commune aux réalités contemporaines en vue de mieux prendre en compte les nouveaux défis et les aspirations légitimes des peuples de la planète, et non les intérêts particuliers d'un groupuscule d'États, aussi puissants soient-ils. C'est pourquoi le Niger soutient sans réserve les réformes courageuses proposées par le Secrétaire général en vue de renforcer et d'améliorer le fonctionnement de l'Organisation et de lui permettre de faire face efficacement aux défis de l'heure. La démocratisation tant attendue du Conseil de sécurité doit en effet s'accompagner d'un renforcement du rôle de l'Assemblée générale, instance représentative par

excellence, ainsi que de celui du Conseil économique et social, garant de l'avènement du nouvel ordre économique et social.

L'ONU se trouve à un tournant décisif et devra regagner d'urgence la confiance des États et de l'opinion publique mondiale, confiance mise à rude épreuve par les récents événements. Il nous appartient donc à tous d'y oeuvrer résolument car, comme l'a dit le Secrétaire général : « Nous sommes les Nations Unies! »

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. Mme Maria Levens, Ministre des affaires étrangères du Suriname.

Mme Levens (Suriname) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement et du peuple de la République de Suriname, je voudrais tout d'abord vous adresser, Monsieur le Président, frère des Caraïbes ainsi qu'aux autres membres du Bureau, mes sincères félicitations pour votre élection unanime pour conduire les travaux de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale.

Le Suriname partage la satisfaction que ressent la région des Caraïbes. Nous sommes convaincus que, grâce à votre vaste expérience de diplomate et à vos considérables capacités, vous saurez diriger les travaux de la cinquante-huitième session de la manière la plus efficace qui soit. En cela, je peux vous assurer du soutien sans réserves du Suriname.

Ma délégation souhaite aussi exprimer sa gratitude à M. Jan Kavan, le Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session, pour la manière dont il a présidé aux travaux de cet organe. Nous lui souhaitons un plein succès dans ses futures tâches.

De même, mon gouvernement souhaite réaffirmer son soutien au Secrétaire général, M. Kofi Annan. Son dévouement en faveur des buts et de l'esprit de l'Organisation a été exemplaire et lui a été d'un précieux secours pour protéger les intérêts de l'humanité.

Mon gouvernement déplore vivement l'atroce attaque terroriste contre le bureau des Nations Unies à Bagdad. Nos pensées vont au Secrétaire général et aux familles endeuillées de ceux qui ont péri dans cet incident. Nous honorons particulièrement la mémoire de Sergio Vieira de Mello, un membre dévoué du

personnel des Nations Unies, qui avait travaillé sans relâche à aider bon nombre de sociétés en crise.

Les possibilités offertes par l'évolution de la situation dans le monde d'aujourd'hui ne sont malheureusement pas à la portée de tous les enfants du monde. Notre monde voit se côtoyer des situations de haut développement d'une part et de graves retards en matière économique et sociale de l'autre. Les crises économiques, la détérioration des services de santé et la persistance d'un environnement international défavorable font partie des conditions qui empêchent les gouvernements de mettre en oeuvre les politiques requises, surtout dans les pays en voie de développement. Le fossé se creuse entre les nantis et les démunis non seulement en termes économiques, mais aussi par rapport aux possibilités offertes par l'évolution rapide des technologies numériques. La mondialisation ne sera un vecteur de développement mondial que si elle parvient à s'ouvrir à tous et à présenter un visage humain.

Cette idée a suscité le sentiment d'urgence et de compréhension qui a animé les participants au processus de consultations mondiales en vue des réunions de Doha, Monterrey et Johannesburg. Ces réunions ont donné lieu à des engagements politiques au plus haut niveau et ceux-ci ont créé une dynamique dans laquelle s'est également inscrit le Sommet du Millénaire. Nous devons maintenir cette dynamique, et continuer à faire preuve d'énergie et de volonté politique pour appliquer les décisions patiemment élaborées au cours de ces réunions.

Pour progresser plus rapidement dans la réalisation de ces objectifs, il convient d'élaborer un ensemble de politiques qui produiront une croissance économique plus forte, conjuguées à des initiatives destinées à rendre les pauvres plus capables de participer à la croissance et à même d'avoir accès aux services sociaux élémentaires. Comme convenu à Doha et à Monterrey, ces efforts devraient être appuyés plus vigoureusement par la communauté internationale, notamment grâce à un accès accru au marché pour les pays en développement.

Mon gouvernement pense également que tous les acteurs intéressés doivent continuer à participer au processus qui devrait déboucher sur l'application intégrée et coordonnée des résultats de ces conférences. Une telle approche devrait nous mettre sur la voie d'un développement économique et social qui

réduise la pauvreté et donne des résultats pour tous les peuples du monde.

La paix et la sécurité internationales occupent une place prédominante à l'ordre du jour international. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est une préoccupation majeure de la communauté internationale, étant donné que l'affaiblissement de la sécurité a des conséquences directes sur la protection des droits de l'homme et sur l'existence même de tous les êtres humains. Il est donc important que la sécurité mondiale s'inscrive dans un cadre juste et sûr promouvant la coexistence pacifique de tous les États. Le Gouvernement du Suriname considère que l'Organisation des Nations Unies et la Charte des Nations Unies donnent la meilleure garantie en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est donc absolument fondamental de respecter le cadre énoncé dans la Charte en matière de sécurité.

L'affaiblissement de la sécurité touche chaque membre de la communauté internationale. Il est donc essentiel d'accroître la participation des membres de l'Organisation au programme et aux travaux du Conseil de sécurité tandis qu'un élargissement de la composition du Conseil devrait tenir compte des réalités politiques et économiques internationales ainsi que des besoins en matière de sécurité des sociétés modernes du monde entier.

Le principe d'une sécurité axée sur l'homme pourrait être la voie la meilleure et la plus efficace pour répondre aux besoins du monde d'aujourd'hui en matière de sécurité. S'engager à assurer une sécurité axée sur l'homme renforcera l'intégration de la coopération internationale dans un grand nombre de domaines connexes de la prévention des conflits au désarmement, en passant par le respect de l'état de droit et le respect des droits de l'homme.

L'Organisation des Nations Unies doit continuer de faire preuve d'esprit novateur dans sa recherche des moyens les plus efficaces pour accroître la sécurité mondiale. Nous devons continuer de promouvoir une plus grande tolérance et une meilleure entente entre les peuples. Le Suriname est l'un des pays du monde les plus variés sur le plan ethnique, où des personnes de confessions ou de races différentes vivent et travaillent pacifiquement côte à côte avec un Gouvernement et un Parlement où les Hindous, les musulmans, les chrétiens et les Juifs s'unissent pour oeuvrer collectivement au développement de notre pays.

Le dialogue entre les civilisations, notamment entre les religions, doit être encouragé. Il nous faut donc essayer d'éliminer les circonstances de nature à créer des situations qui favorisent l'insécurité mondiale. Cette tâche doit occuper une place prioritaire dans toute stratégie générale visant au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales doit devenir de plus en plus une responsabilité commune à laquelle tous les acteurs devront participer, y compris les gouvernements et les peuples. La restructuration de l'Organisation des Nations Unies doit également déboucher sur une Assemblée générale plus efficace.

Il importe que le grand public voie dans l'Assemblée générale un important organe international qui contribue à son développement et à sa prospérité. En tant que seul organe délibérant universel, une Assemblée générale restructurée doit continuer de mener le débat sur le développement mais elle doit également inscrire à son ordre du jour des questions de nature générale qui revêtent une importance particulière pour l'humanité.

La tâche commune qui nous attend tous consiste à oeuvrer conjointement au développement humain durable et à la création d'une société mondiale dans laquelle l'équité, l'égalité des droits et des chances existent pour tous les êtres humains et où la misère a été éliminée. L'édification de cette société exigera la participation, la détermination et l'engagement de tous les gouvernements, de la société civile et du secteur privé ainsi que des mesures coordonnées et globales de tous les protagonistes dans la lutte mondiale contre la pauvreté et l'injustice.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Levis Brown, Ministre des affaires étrangères du Libéria.

M. Brown (Libéria) (*parle en anglais*) : Au nom de M. Moses Zeh Blah, Président de la République du Libéria, j'ai l'honneur de participer au débat général de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale. Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale. Le Gouvernement libérien est convaincu que vous honorerez fidèlement les responsabilités qui vous ont été confiées.

Je souhaite également féliciter M. Jan Kavan de la République tchèque, pour la manière avisée dont il a

orienté les activités de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale.

Indéniablement, M. Kofi Annan mérite toutes les félicitations de l'Assemblée pour son habile gestion de notre Organisation mondiale et pour sa direction éclairée, comme l'atteste le règlement de questions de portée internationale, allant du terrorisme à la pandémie mortelle du VIH/sida et de la pauvreté au déséquilibre du commerce et des échanges mondiaux.

Nous devons également rendre un hommage particulier à Sergio Vieira de Mello et aux autres fonctionnaires des Nations Unies qui ont perdu leur vie dans l'exercice désintéressé de leurs fonctions humanitaires en Iraq. Ces citoyens du monde ont incarné l'esprit de l'Organisation des Nations Unies et sont les vrais représentants de la conscience de l'humanité.

Le terrorisme, la menace à la paix et à la sécurité internationales ont plongé le monde dans la désolation. Les actes terroristes n'ont suscité ni la compréhension ni la sympathie du monde pour des causes qui sont peut-être chères aux terroristes. Au contraire, les actes de terrorisme ont à juste titre éveillé un mépris général et un sentiment de répulsion à l'égard de leurs auteurs. Aujourd'hui, le terrorisme cherche à saper notre liberté collective et exigera donc notre volonté et nos efforts collectifs pour combattre cet ennemi commun.

Toutefois, cet objectif est actuellement sapé par l'absence de consensus international. La volonté d'agir dans la ligne d'un consensus international fait défaut, ce qui a révélé des fêlures dans nos efforts pour combattre le terrorisme, appelant ainsi à examiner de près la structure de cet organe mondial et la pertinence du Conseil de sécurité. Quand le Conseil de sécurité semble divisé sur des questions fondamentales de sécurité internationale, le monde devient vulnérable. Un Conseil de sécurité divisé entretient le terreau fertile de la terreur et de l'insécurité internationales. Si le Conseil de sécurité doit être le garant de la paix et de la sécurité internationales, il est tenu, par la force des choses, de recourir aux mécanismes qui permettent la formation d'un consensus harmonieux, le respect du droit international et l'adhésion à ses normes.

Par ailleurs, dans notre condamnation unanime du terrorisme et dans notre combat commun, nous ne devons jamais nous abaisser à recourir à des méthodes proches de celles des terroristes. Si nous combattons le feu par le feu, nous réduirons en cendres notre village

planétaire. Il faut que nous opposions un front uni aux problèmes dont les terroristes et les organisations terroristes tirent profit.

Le conflit au Moyen-Orient a indéniablement capté l'attention du monde, dans la mesure où il constitue le plus grand péril qui plane sur la paix et la sécurité internationales. Nous sommes affligés et vivement préoccupés par la récente tournure des événements, qui a pratiquement sonné le glas de la feuille de route vers la paix et causé la reprise des violences. Certes, nos frères et nos sœurs de cette région agitée devront surmonter de grands obstacles avant d'arriver à la paix. Mais, ces difficultés ne devraient pas nous réduire au désespoir ni nous faire oublier les souffrances et les craintes, devenues le lot quotidien au Moyen-Orient.

C'est pourquoi nous demandons instamment au Gouvernement israélien et à l'Autorité palestinienne de reconnaître leur droit réciproque de vivre à l'intérieur de frontières internationalement reconnues et nous les exhortons à faciliter l'adoption de mesures concrètes aux fins de l'instauration du dialogue, de la paix, de la sécurité et de relations de bon voisinage. En parallèle, nous prions instamment le Conseil de sécurité de trouver un consensus international sur la marche à suivre, d'affermir ce consensus et de le préserver.

S'agissant de la crise au Libéria, depuis notre dernière intervention devant l'Assemblée générale, mon pays est toujours en proie à de graves problèmes sur la scène politique et dans le domaine de la sécurité. L'insurrection née il y a quatre ans a atteint la capitale libérienne, Monrovia. Comme on pouvait s'y attendre, la situation humanitaire, déjà fort préoccupante, s'est dès lors aggravée tandis que le désordre et l'anarchie se sont généralisés. Malheureusement, bien qu'il ait constaté l'intensification de la guerre au Libéria et affirmé le droit du peuple libérien à l'autodétermination, le Conseil de sécurité a maintenu l'embargo sur les armes imposé au Gouvernement. Cela a permis aux insurgés d'accélérer leur progression tout en conférant malencontreusement une sorte d'approbation internationale à leur cause. L'État libérien a frôlé la désintégration.

Sans l'énergie du peuple libérien et l'intervention opportune de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) aux côtés du Groupe de contact international pour le Libéria, mon pays aurait sombré dans l'anarchie la plus totale. Nous

resterons éternellement reconnaissants à la CEDEAO, et en particulier aux Gouvernements et aux peuples de la République fédérale du Nigéria et du Ghana, pour le rôle de premier plan qu'ils ont tenu dans la restauration de la stabilité de mon pays. De même, le Gouvernement libérien tient à exprimer son immense gratitude au Gouvernement des États-Unis d'Amérique, à l'Organisation des Nations Unies, à l'Union européenne et à l'Union africaine pour leur action et, le cas échéant, leur soutien indéfectible aux efforts actuellement déployés pour instaurer de façon durable la paix, la sécurité et la démocratie au Libéria. Nous adressons également des remerciements particuliers aux Gouvernements sud-africain et mozambicain pour leur appui.

Le 11 août 2003, le déploiement d'une force avancée du Gouvernement ami de la République fédérale du Nigéria a permis que le transfert des pouvoirs s'effectue sans le moindre heurt. Cela a facilité la signature, le 18 août à Accra, en République du Ghana, d'un Accord général de paix. Cet accord trace les grandes lignes de la formation et de la mise en place d'un Gouvernement de transition, de l'élaboration et de l'application d'un programme de désarmement, démobilisation et réinsertion des combattants ainsi que de la réorganisation de la sécurité nationale. Il prévoit également le rapatriement et la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées, la remise sur pied des capacités de production de la nation et la création d'un espace démocratique pour la tenue d'élections transparentes, justes et crédibles en 2005. Ces buts ne sauraient être atteints sans la collaboration et l'assistance concertées de la communauté internationale.

Le Gouvernement libérien se félicite de l'adoption, par le Conseil de sécurité, de la résolution 1509 (2003) portant création de la Mission des Nations Unies au Libéria. Nous nous engageons à offrir notre coopération et notre soutien à la réalisation des objectifs fixés dans la résolution. Il est impératif de désarmer et de démobiliser les combattants et de conduire un programme viable de réinsertion et de réinstallation si nous voulons restaurer la paix, la sécurité et la stabilité au Libéria et dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Le Gouvernement libérien est donc redevable et reconnaissant à la communauté internationale de l'assistance et du soutien qu'elle apporte en permanence à la recherche de la paix et de la sécurité au Libéria et dans la sous-région de

l'Afrique de l'Ouest. Néanmoins, s'il n'est pas donné aux voix et aux aspirations démocratiques la possibilité de s'épanouir au sein d'institutions démocratiques renforcées et aux combattants désarmés un autre moyen de gagner leur vie, les bienfaits de l'appui international s'en trouveront fortement compromis.

À cet égard, la résolution 1509 (2003), source de nouveaux espoirs pour le Libéria, semble être en contradiction avec les exigences de la résolution 1343 (2001). Cette dernière impose un régime de sanctions et de restrictions à l'encontre du Libéria. Il est incontestable que les sanctions économiques imposées au titre de la résolution 1343 (2001) ont injustement discrédité le Libéria ce qui décourage la communauté internationale d'injecter dans le secteur privé les capitaux indispensables à la reconstruction du pays après le conflit et de financer les programmes de développement, tout en faisant barrage à l'énergie nécessaire pour restaurer l'infrastructure économique libérienne.

Un secteur privé dynamique est la clef de la reprise économique du Libéria et de la lutte contre le chômage, source de tensions sociales et d'instabilité politique. Si l'on doit recourir à des sanctions, intelligentes ou ciblées, pour atteindre des objectifs politiques précis, il faut que ces sanctions contribuent utilement à la réalisation desdits objectifs. En effet, on ne prescrit pas un remède à un mort, pas plus que l'on ne prend un médicament sensé guérir la maladie d'une autre personne. Aussi le Gouvernement libérien prie-t-il instamment le Conseil de sécurité de lever le régime de sanctions économiques imposé à son pays.

Dans un cas comme le nôtre, la bonne volonté et l'aide de la communauté internationale vont souvent de pair avec la tentation de faire appel à l'expertise étrangère plutôt qu'aux compétences locales. Il en résulte que les structures et les institutions mises en place s'avèrent impossibles à gérer et non viables après le départ de la main-d'oeuvre étrangère. Or, le Libéria dispose, lui aussi, malgré tout de ressources humaines et naturelles. Comme on peut s'en douter, les longues années de crises politiques, de conflit et d'incurie ont provoqué l'exode massif des ressources humaines libériennes. Mais, heureux de pouvoir reconstruire une société plus démocratique, plus responsable et plus cohérente, les Libériens veulent à tout prix rentrer dans leur pays pour participer à cette tâche. À cette fin, le Gouvernement et le peuple libériens souhaitent et espèrent que des Libériens seront embauchés, dans la

mesure du possible, à tous les niveaux de la reconstruction et du redressement de leur pays après le conflit.

Le Libéria fait partie des Membres fondateurs de cette organisation mondiale. Indépendamment de ses problèmes actuels et de son besoin d'aide internationale, le Libéria restera à la hauteur de son statut de membre de la communauté internationale. Nous comptons conserver notre dignité souveraine dans la conduite des affaires internationales. Le Libéria ne peut et ni ne veut être placé sous tutelle.

Comme la plupart des nations du tiers monde, le Libéria est fortement endetté auprès de plusieurs institutions et organisations financières internationales. Nous sommes reconnaissants à nos créanciers de leur patience et de leur compréhension. Résolus à survivre, nous comptons sur les bonnes dispositions de la communauté internationale et espérons qu'elle examinera la question de notre endettement en tenant compte de sa spécificité. De plus, nous prenons l'engagement de travailler avec ces institutions à l'élaboration de mécanismes appropriés au règlement de la dette libérienne. Assurer le service de la dette reste prioritaire pour le Gouvernement libérien. Toutefois, nos liquidités sont limitées en raison des divers problèmes engendrés par plusieurs années de guerre ininterrompue.

Je voudrais à présent traiter du cas de la République de Chine. L'Assemblée générale doit faire face aux défis moraux et juridiques posés par l'exclusion de plus de 23 millions de personnes de la représentation au sein de cette instance mondiale. Comment pourrait-on expliquer autrement le déni du droit d'un peuple progressiste et travailleur à la représentation au niveau de l'Assemblée générale? Le fait est que le Gouvernement et le peuple de la République de Chine à Taiwan continuent d'adopter une approche responsable en matière d'autonomie de gestion. Il est incontestable que le peuple de la République de Chine à Taiwan continue de contribuer substantiellement à l'amélioration du bien-être de la famille humaine. Ses acquis dans les domaines de la science et de la technologie, du commerce et des échanges, des arts et de la culture ne peuvent être ignorés.

Le grand peuple de la République de Chine aspire à participer à l'activité des Nations Unies. Le Libéria est convaincu que la participation des deux parties du

détroit de Taiwan aux activités des organisations internationales favorisera une meilleure compréhension et une confiance accrue entre les deux parties. Cela est conforme à l'esprit de la diplomatie préventive, prônée par les Nations Unies. Le Libéria réitère donc son appel à l'admission de la République de Chine à Taiwan au sein de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées ainsi que l'exercice de son rôle dans la conduite des affaires mondiales.

Pour terminer, le Libéria est aujourd'hui dans le besoin urgent d'une assistance et d'un appui de la communauté internationale. Si notre situation semble sombre, elle n'est certainement pas désespérée. Si un grand nombre de nos compatriotes ont perdu la vie, nous restons un peuple qui pardonne. Si notre infrastructure nationale a pu être détruite, nous demeurons un peuple résistant, et si notre dignité a pu être bafouée, nous sommes encore un peuple fier. Nous, Libériens, sommes unis dans notre détermination à travailler pour un avenir meilleur et plus prospère. Nous sommes unis pour maintenir et renforcer la détermination de nos pères fondateurs à construire une nation dévouée aux idéaux de liberté et de justice pour tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Irakli Menagarishvili, Ministre des affaires étrangères de la Géorgie.

M. Menagarishvili (Géorgie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session. Je souhaite également exprimer notre sincère gratitude à M. Jan Kavan pour sa direction remarquable des travaux de la session précédente. Je voudrais également rendre hommage à M. Sergio Vieira de Mello et aux fonctionnaires des Nations Unies victimes d'un attentat lâche et aveugle à Bagdad. L'attentat terroriste perpétré contre ces messagers de la paix souligne une fois encore les dangers auxquels nous faisons face dans plusieurs régions du monde.

Au cours des dernières années, les Nations Unies et toute la communauté internationale ont dû faire face à des défis menaçant le fondement même de l'Organisation ainsi que nos efforts collectifs en vue d'une paix et d'une sécurité mondiales. Le terrorisme international, une menace de dimension mondiale, nous affecte tous mais il est clair que de nombreuses

démocraties nouvelles sont particulièrement vulnérables à cette menace. Des ressources matérielles réduites et le manque de personnel qualifié entravent leurs efforts, soulignant la nécessité d'une coopération mondiale accrue.

La Géorgie ne fait pas exception lorsqu'il s'agit de menaces posées par le terrorisme international mais, en dépit des difficultés existantes et grâce à l'appui actif de nos partenaires, en particulier des États-Unis, nous avons réalisé des progrès majeurs. La Géorgie a pu finaliser son opération anticriminelle et antiterroriste dans la Gorge de Pankisi. Nous avons libéré ce territoire de groupes armés illégaux et saisi un nombre considérable d'armes et de munitions. Je peux dire aujourd'hui que cette région a été libérée de tout individu illégal armé et ne pose plus de menaces à la Géorgie ou à ses voisins. Mais à moins que la cause principale du problème de la Gorge de Pankisi ne soit réglée, à savoir le conflit en Tchétchénie, nous ne pouvons considérer le problème réglé. L'enseignement à tirer de cette expérience est que la lutte contre le terrorisme dans toute sa complexité ne réussira que si elle est menée dans le cadre d'efforts internationaux concertés. Une simple opération ponctuelle fait que le problème réapparaîtra ultérieurement.

De nombreux orateurs qui sont déjà intervenus ont souligné l'importance de traiter de la menace du terrorisme international sous tous ses aspects. Nous partageons cette approche. Les problèmes qui durent, en particulier les conflits non réglés qui donnent lieu à la création de territoires non contrôlés, sont devenus un terrain fertile pour le terrorisme. Ce n'est qu'une question de temps avant de voir des liens accrus forgés entre des dirigeants séparatistes et des terroristes.

Un exemple éloquent de cette situation est le conflit en Abkhazie (Géorgie). Ce territoire, qui est sous le contrôle d'un régime séparatiste, est devenu un abri sûr pour des criminels, des trafiquants de drogue et d'êtres humains, des trafiquants d'armes et des groupes terroristes. Shamil Basayev, un individu bien connu et qui a été récemment mis sur la liste des terroristes, établie par le Comité contre le terrorisme, se présente comme un ami des autorités séparatistes et maintient des liens actifs avec les groupes terroristes en Abkhazie. Très prochainement, nous fournirons au Comité contre le terrorisme des informations pertinentes sur les personnes impliquées dans les actions terroristes dans cette région de la Géorgie.

Le bilan des Nations Unies pour réaliser un règlement global du conflit en Abkhazie (Géorgie) n'est pas très satisfaisant. Après plus de 10 ans de participation des Nations Unies, nous ne nous sommes même pas rapprochés d'un règlement. Des violations flagrantes des droits de l'homme et le nettoyage ethnique de la population géorgienne en Abkhazie persistent. En dépit de nombreux appels, nous n'avons pas pu mettre fin aux insuffisances de base du processus de paix conduit par les Nations Unies.

Nous nous félicitons du fait que depuis la dernière session de l'Assemblée générale, le processus de Genève a acquis une nouvelle dimension. Nous espérons que cela donnera une nouvelle impulsion au processus de paix. Je voudrais dire que ce fait relativement nouveau demeure fragile et qu'il doit viser à réaliser des résultats et non pas concerner le processus lui-même. Nous voudrions souligner l'importance du récent sommet de la Communauté des États indépendants (CEI), qui a renforcé les décisions précédentes des chefs d'État de la CEI, préconisant des règlements restrictifs en matière de coopération et des contacts politiques et économiques avec l'Abkhazie(Géorgie).

Mais en dépit de ces mesures positives, les changements sur le terrain sont minimes. À cet égard, je pense en particulier aux actions unilatérales illégales entreprises par des représentants de la partie russe, notamment par les dirigeants d'autorités régionales, qui nuisent considérablement au processus de paix. La liaison ferroviaire entre Sochi et Sukhumi continue de fonctionner sans entrave. En dépit de nos appels lors de la dernière session de l'Assemblée générale, l'octroi en masse de la citoyenneté russe à la population abkhaze ne s'est pas ralenti. Des passeports russes établis pour les habitants de la région sécessionniste sont déjà tombés entre les mains de terroristes, qui font le meilleur usage du libre passage à l'intérieur et à l'extérieur de la Russie à travers les sections abkhaze et ossète de la frontière entre la Géorgie et la Russie, là où notre voisin impose unilatéralement un régime sans visa.

Les acquisitions illégales de biens, y compris de biens appartenant à des personnes déplacées, par des organes d'État, des entités juridiques et des particuliers, se poursuivent en Abkhazie (Géorgie). Il va sans dire que ces actes sont des violations flagrantes du droit international et représentent une atteinte à la

souveraineté de la Géorgie. Ils contreviennent à la loi géorgienne qui déclare toute transaction avec le régime séparatiste nulle et non avenue.

La présence illégale de la base militaire russe à Gudauta est un autre élément qui exacerbe la situation en Abkhazie. La Géorgie insiste pour que l'engagement pris dans le cadre du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe concernant le retrait de cette base soit appliqué diligemment et de façon transparente.

Mais il faut quand même continuer d'espérer – espérer que nous n'abandonnerons pas une fois de plus les 300 000 réfugiés et personnes déplacées dont la patience est à bout. Il faut redoubler d'efforts pour persuader la partie abkhaze d'accepter le Document dit de Boden sur la répartition des compétences constitutionnelles entre Tbilissi et Soukhomi comme base des négociations politiques.

Nous avons noté à maintes reprises l'incapacité des forces de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants d'assurer la sécurité des rapatriés. De fait, ces forces – qui ne sont même pas dotées d'un mandat de l'ONU – n'ont rien fait d'autre que de maintenir le statu quo, jouant pratiquement le rôle de garde frontière entre l'Abkhazie et le reste de la Géorgie. Nous ne pouvons espérer aucune amélioration de cette situation tant que l'ONU n'aura pas pris la responsabilité d'engager une opération de maintien de la paix internationale en bonne et due forme en Abkhazie. Ce n'est que par un rôle renforcé de l'ONU et par la volonté de la communauté internationale que les séparatistes abkhazes, qui ne veulent rien entendre, pourront être forcés au compromis. Faute de quoi, le Gouvernement géorgien n'aura d'autre choix que de demander au Conseil de sécurité de recourir aux mesures envisagées au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Le Secrétaire général et de nombreux autres dirigeants du monde ont reconnu que l'ONU traversait l'une des phases les plus critiques de son histoire. Les nouvelles réalités mondiales ont mis en évidence la nécessité de prendre des mesures immédiates pour assurer la viabilité de l'ONU et renforcer la confiance des États Membres dans l'Organisation.

Dans son allocution à l'Assemblée générale à sa quarante-septième session, en 1992, le Président géorgien, M. Chevardnadze avait déclaré :

« Il n'y a pas de raison de craindre les réformes lorsqu'elles sont indispensables, en particulier, à notre avis, dans deux domaines interdépendants : le maintien de la paix et la consolidation de la paix dans les États nouvellement indépendants. » (A/47/PV.12, p. 36)

Ces sentiments ont reçu des échos au cours de la présente session. Nous devons être suffisamment courageux pour reconnaître que la réforme de l'ONU est essentielle pour les intérêts de chacun d'entre nous, comme pour notre bien commun.

Nous sommes convaincus que les États Membres peuvent souscrire à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur de la constitution d'un groupe de haut niveau de personnalités éminentes chargé d'une multitude de tâches en vue de la réforme de l'ONU. Je réaffirme l'appui de la Géorgie à l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité. Nous nous joignons aux appels faits en vue de l'octroi à l'Allemagne et au Japon de sièges permanents au Conseil et de l'augmentation du nombre des membres non permanents. En outre, le processus de prise de décision au sein du Conseil doit devenir plus transparent et plus démocratique pour que l'adoption des résolutions nécessaires ne soit pas confisquée par des intérêts spécifiques et étroits.

Alors que nous continuons de voir rapidement évoluer sous nos yeux les réalités mondiales, le Gouvernement géorgien se félicite du rôle croissant joué par les structures régionales dans la réalisation des objectifs fondamentaux des Nations Unies. Les efforts déployés par les structures européennes et euro-atlantiques dans les Balkans ne sont qu'un des exemples de réussites dans ce domaine. Un autre exemple très proche est l'Afghanistan, où l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord a pris un rôle phare dans l'opération de consolidation de la paix. Le rôle de cette organisation s'accroîtra encore maintenant qu'elle s'est élargie. Les questions de sécurité sont devenues une importante préoccupation d'organisations régionales telles que l'Organisation de coopération économique de la mer Noire et les États parties au Groupe Géorgie, Ouzbékistan, Ukraine, Azerbaïdjan et Moldova (GOUAM). Ici, nous voudrions en appeler aux États Membres pour qu'ils appuient les efforts du GOUAM en vue d'obtenir le statut d'observateur à l'Assemblée générale.

Le Sommet du Millénaire et les décisions qui y ont été prises restent, à notre sens, l'une des réalisations les plus notables de l'ONU. Les consensus obtenus aux Sommets de Monterrey et de Johannesburg constituent des points de repère pour la mise en oeuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement. Le Gouvernement géorgien appuie les objectifs et les stratégies énoncés dans ces deux documents finaux, parce qu'il considère qu'il est impératif que la communauté internationale maintienne le cap.

La mondialisation devient rapidement une réalité de tous les jours. Les progrès des technologies modernes rendent ce processus irréversible. Toutefois, il incombe à l'ONU d'intervenir plus activement afin de garantir une répartition équitable des ressources entre toutes les nations du monde. C'est par une coopération accrue, par la rationalisation des activités de l'ONU et de ses organes, et par la mise en place de nouveaux partenariats que l'Organisation doit réussir à parvenir au développement mondial durable.

Malgré l'évolution des réalités mondiales, une chose reste constante : c'est le besoin encore plus important, la demande encore plus importante pour l'intervention de l'ONU. Nous continuons d'espérer que le bon sens et une conception partagée de l'avenir prévaudront dans cette Organisation internationale unique en son genre. Pour notre part, nous sommes prêts à faire notre possible à cette fin.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Kalombo Mwansa, Ministre des affaires étrangères de la République de Zambie.

M. Mwansa (Zambie) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de l'Assemblée générale à la présente session. Ma délégation vous assure de tout son appui et de sa coopération, et vous souhaite plein succès à ces fonctions. Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, M. Jan Kavan, de la République tchèque, pour l'efficacité avec laquelle il a présidé les travaux de la précédente session. En outre, je voudrais saisir cette occasion pour saluer le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour ses efforts inlassables et son dévouement à la cause de la paix et de la sécurité internationales et au développement économique.

Ma délégation tient à exprimer ses sincères condoléances aux familles des fonctionnaires de

l'ONU disparus dans l'attentat terroriste contre le bureau des Nations Unies à Bagdad, le 19 août 2003. Ces tragiques disparitions représentent une perte incalculable pour l'ONU. On ne peut laisser se poursuivre de tels actes de violence. Mon gouvernement se joint également aux autres Membres de l'ONU pour condamner ces actes inhumains.

Je tiens à dire que la Zambie condamne, sous toutes ses formes et manifestations, le terrorisme à l'oeuvre dans différentes régions du monde. Nous nous engageons à coopérer avec la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme international. C'est dans cette optique que le Gouvernement zambien se félicite de la résolution 1502 (2003), relative à la protection du personnel des Nations Unies, du personnel associé et du personnel humanitaire dans les zones de conflit, adoptée le 26 août 2003 et qui, entre autres, condamne énergiquement toutes les formes de violence.

Le drame survenu à Bagdad met en lumière la nécessité de mener des efforts concertés pour renforcer les approches multilatérales en matière de paix et de sécurité internationales. L'ONU devrait pouvoir diriger les efforts en vue de parvenir à un désarmement global dans le domaine des armes nucléaires, chimiques et classiques. Il ne faut pas que les terroristes aient accès aux armes de destruction massive.

Les armes nucléaires, chimiques et classiques, y compris les armes légères, représentent une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. En Afrique, les armes légères, ainsi que les mines terrestres antipersonnel, ont déstabilisé des États et ont prélevé un lourd tribut en vies humaines et en biens matériels. Mon gouvernement espère que la présente session fera avancer le programme international de désarmement.

La Zambie pleure la mort prématurée de Mme Anna Lindh, Ministre des affaires étrangères de la Suède, qui a consacré sa vie à la recherche de la paix, du progrès social et du développement. Son amitié, son dynamisme et sa très bonne compréhension des questions de développement manqueront à mon pays.

En tant qu'État Membre épris de paix, la Zambie continuera à coopérer avec le Comité contre le terrorisme créé par le Conseil de sécurité pour lutter contre le terrorisme, et en appuiera les efforts. Il faut encourager ce Comité à accroître les capacités des États Membres à lutter contre le terrorisme

international. Il faut s'intéresser surtout aux liens qui existent entre le terrorisme, le blanchiment d'argent et le crime organisé qui comptent, à notre époque, parmi les défis les plus graves posés à la stabilité et à la paix.

La force de l'ONU tient à sa légitimité, laquelle repose sur les principes du droit international acceptés par tous les États Membres. Il faut que la conduite des affaires internationales soit conforme à ces principes. Le programme commun en matière de sécurité devrait être le reflet d'un consensus mondial sur toutes les grandes menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité. L'esprit de coopération fondé sur les valeurs communes d'égalité et de souveraineté, qui sont consacrées par notre Charte, est l'une des sources de notre force.

La pauvreté est le plus gros obstacle au développement. La réduction de la pauvreté doit donc rester la priorité principale des pays en développement et doit continuer d'occuper une place de choix dans le programme de l'ONU. Il est regrettable que, depuis la Déclaration du Millénaire il y a trois ans de cela, tout indique que la plupart des pays en développement ne réaliseront sans doute pas les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Ceci est dû en grande partie au manque de ressources et de capacités, ainsi qu'aux faiblesses des économies nationales et mondiales. La Zambie continue de s'efforcer de mettre ces objectifs en oeuvre.

La mondialisation a été source de possibilités et de défis. Mais les conditions économiques mondiales actuelles ne sont pas propices aux pays en développement en général, et aux pays les moins avancés en particulier. Sans une augmentation des flux d'aide publique au développement (APD), de l'investissement étranger direct et d'autres formes d'assistance, ces pays auront des difficultés à s'extraire du cercle vicieux de la pauvreté et d'un développement insuffisant. Cette situation est exacerbée par des dettes extérieures énormes que les pays les moins avancés ont du mal à rembourser.

Compte tenu de leurs problèmes économiques, les pays les moins avancés, dont 34 sur 49 se trouvent en Afrique, il faut que la communauté internationale fournisse un appui dans le cadre du Plan d'action de Bruxelles de 2001. Dans cet ordre d'idées, je voudrais également engager instamment les pays développés à tenir leur promesse de consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'APD pour les pays en développement.

Bien que nous nous félicitions de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés pour faire face au problème de la dette extérieure, il faut élargir et faciliter le processus d'accès aux fonds. Il est tout aussi important que les pays en développement aient facilement accès aux marchés des pays développés. C'est important pour encourager la croissance économique. Pour que tous aient des chances égales, ma délégation demande la suppression des subventions agricoles dans les pays développés, subventions en partie responsables des termes de l'échange faibles et défavorables pour les pays en développement.

La Zambie regrette que la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce qui s'est tenue à Cancún n'ait pu parvenir à un consensus. Il est urgent de surmonter cette impasse. Les pays développés doivent faire la preuve d'un esprit de concessions réciproques au cours de ces négociations.

Tenant de remédier aux problèmes socioéconomiques et de promouvoir le développement, les chefs d'État et de gouvernement africains ont adopté, au sommet qu'ils ont tenu à Lusaka (Zambie) en juillet 2001, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, pour mettre le continent sur la voie de la croissance durable.

Bien que le contrôle et la mise en oeuvre du programme du NEPAD incombent aux Africains eux-mêmes, ces derniers ont besoin, pour réussir, de la coopération et de l'assistance de la communauté internationale. Ma délégation souhaite demander à la communauté des donateurs, y compris aux institutions de l'ONU, de contribuer à la mise en oeuvre du NEPAD.

Ma délégation se rend bien compte que le développement de l'Afrique est entravé par les conflits. Partout où ces derniers se produisent, il n'y a pas de développement, mais au contraire davantage de destructions et de pertes en vies humaines et en biens matériels. La Zambie salue les dirigeants de l'Afrique qui ont relevé le défi de résoudre les conflits par la voie africaine. Nous les remercions du temps et des ressources qu'ils consacrent à cet effort. Nous notons avec plaisir les changements positifs survenus ces derniers temps dans différentes régions de l'Afrique où des processus de paix ont abouti à la cessation de conflits et à un retour de la paix.

À cet égard, mon gouvernement réaffirme sa volonté de participer à la conférence internationale sur la région des Grands Lacs lancée par l'ONU en collaboration avec l'Union africaine.

La communauté internationale devrait déployer tous ses efforts pour prévenir et régler les conflits. Il faudrait éviter les conflits en créant un environnement politique favorable et en permettant que le pluralisme politique, la démocratie, la bonne gouvernance et la transparence s'épanouissent. L'attachement de mon pays à un règlement pacifique des conflits est inébranlable, et nous continuerons de participer aux opérations de maintien de la paix.

La pandémie du VIH/sida est bel et bien une crise mondiale. Il ne s'agit plus d'un problème de santé mais d'un obstacle au développement humain et à la stabilité politique qui menace la paix et la sécurité internationales. Les chiffres effarants de 42 millions de personnes dans le monde atteintes par le VIH/sida, dont la majorité se trouve en Afrique subsaharienne, et de 31 millions de personnes tuées par cette pandémie, devraient forcer la communauté internationale à adopter des mesures concrètes pour lutter contre ce fléau.

Ce fléau a ravagé la Zambie. Mon gouvernement consacre une attention et des ressources considérables pour lutter contre sa propagation et pour en limiter les répercussions sur nos communautés. Nous nous attaquons également aux problèmes créés par la pandémie, comme par exemple la situation des orphelins du sida, les enfants des rues et les foyers vulnérables. Le Gouvernement, la société civile, les institutions pertinentes de l'ONU et le secteur privé travaillent tous ensemble à cette tâche. La Zambie coopère également avec d'autres gouvernements pour s'attaquer à cette pandémie.

Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, une excellente initiative, a redonné une impulsion aux programmes et interventions des États Membres de lutte contre ces maladies mortelles. Il faut que ce Fonds reçoive des contributions plus généreuses si nous voulons qu'il soit solvable et viable. Ma délégation souhaite demander un accès plus facile à ces fonds pour permettre aux pays touchés d'acheter des médicaments génériques meilleur marché et abordables dont le besoin est urgent.

Ma délégation demande une réforme radicale et un renforcement de cet organe mondial pour qu'il soit

un instrument plus efficace et plus productif à même de répondre aux défis du XXI^e siècle. La Zambie appuie les propositions du Secrétaire général en vue d'une réforme de l'ONU, l'objectif étant de renforcer cet organe mondial.

Pour terminer, je souhaite affirmer que ma délégation reconnaît qu'il existe de nombreux défis auxquels l'ONU est confrontée. J'ai tout espoir que, grâce à nos efforts collectifs, nous réussirons à réaliser la paix, le développement et la prospérité pour toute l'humanité. La Zambie s'engage à apporter un appui sans réserve à ces efforts.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Rodolphe Adada, Ministre des affaires étrangères, de la coopération et la Francophonie de la République du Congo.

M. Adada (Congo) : Il y a trois ans, nous avons tenu le Sommet du Millénaire, au cours duquel nous avons dégagé une claire vision commune pour le XXI^e siècle, une feuille de route pour affronter les défis de la mondialisation : paix et sécurité face à de nouvelles menaces, développement et coopération internationale, environnement, pandémies, etc.

Un an plus tard, un premier défi a été lancé contre cet édifice rassurant et ambitieux : il s'agit des attentats terroristes du 11 septembre 2001. La communauté internationale a réagi de façon unanime et une stratégie de riposte collective a été immédiatement adoptée dans cette enceinte. Quelques mois après, nous avons connu l'exacerbation des tensions avec la crise iraquienne, qui a mis à rude épreuve le principe même de la sécurité collective et l'autorité morale de l'ONU, au point de faire douter de la raison d'être et de la survie de ce qui doit pourtant demeurer notre « maison » commune.

Il y a eu, enfin, tout récemment, l'échec de la réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Cancún (Mexique); cette impasse dans la définition d'un canevas de négociations pour la relance du cycle de Doha est de nature à compromettre les perspectives d'une croissance de l'économie mondiale qui bénéficierait à tous les peuples. Elle peut également être interprétée comme une nouvelle occasion de marginaliser les pays du Sud.

C'est dire que la présente session se tient dans un contexte particulièrement préoccupant. Une telle évolution est dangereuse pour la gestion des affaires

internationales qui doit être empreinte d'un esprit de dialogue, de concertation et d'ouverture.

Il nous faut donc revenir à l'esprit du multilatéralisme qui a caractérisé le Sommet du Millénaire. Il nous faut réaffirmer, haut et fort, le rôle de l'Organisation des Nations Unies en tant que pôle central de la sécurité collective et inspiratrice des règles d'une coopération internationale visant la justice et l'égalité.

C'est pourquoi il importe de renforcer le rôle de notre organisation et d'améliorer son efficacité. Le Secrétaire général, M. Kofi Annan, vient, à cet égard, de nous présenter un rapport très édifiant. Nous l'encourageons vivement à persévérer dans la voie de la réforme, de la rationalisation et aussi de l'ancrage du système multilatéral au coeur de la gestion des crises et du leadership dans le monde.

Je voudrais dire, Monsieur le Président, que votre élection à la présidence de la présente session constitue pour nous un atout important. Elle symbolise l'égalité souveraine de tous les États, grands et petits, et elle constitue un hommage à vos qualités humaines et à votre expérience diplomatique. Nous sommes convaincus que vous saurez conduire nos travaux avec dextérité pour que le débat sur le multilatéralisme aboutisse à des résultats satisfaisants, à la hauteur des attentes de la communauté des nations.

Cette année, une fois de plus, les défis liés à la paix et la sécurité internationales se trouvent au centre de nos préoccupations majeures. Chacun a en tête l'attentat perpétré le 19 août 2003 contre le bureau des Nations Unies à Bagdad. La mort du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sergio Vieira de Mello, et de plusieurs serviteurs dévoués des Nations Unies, est en effet encore présente dans nos mémoires.

En rendant hommage à leur courage et à leur dévouement, nous devons tout faire pour que ce sacrifice ne demeure pas vain et que triomphe la cause qu'ils ont su servir héroïquement, dans l'intérêt du peuple iraquien et des nobles idéaux de l'ONU.

Voilà pourquoi nous devons encourager le Conseil de sécurité à retrouver son indispensable unité pour permettre à la communauté internationale, sous l'autorité morale de l'Organisation des Nations Unies, d'aider le peuple iraquien à retrouver la paix, la sécurité, la stabilité et à reconstruire son pays dévasté par la guerre et de longues années d'embargo.

Non loin de l'Iraq, la communauté internationale est toujours confrontée au conflit israélo-palestinien. C'est le lieu de dire que le cycle infernal de la violence ne peut aboutir qu'à une impasse. Les deux parties doivent s'en rendre compte immédiatement et revenir à la vision tracée par la feuille de route, qui prévoit la création d'un État palestinien indépendant, démocratique et viable, vivant côte à côte avec Israël et ses autres voisins dans la paix et la sécurité.

Le Conseil de sécurité a approuvé cette vision par sa résolution 1397 (2002). Les deux parties se sont engagées à respecter la feuille de route à l'issue du Sommet d'Aqaba (Jordanie) le 4 juin 2003. Il faut à présent les ramener sans conditions à la table de négociations et exiger d'elles qu'elles s'abstiennent de toute mesure ou action unilatérale incompatible avec les objectifs de la feuille de route.

Toujours au chapitre de la paix et de la sécurité, il me paraît nécessaire et primordial de souligner que nous devons nous garder de tout amalgame entre terrorisme, religion, civilisation, appartenance à une aire géographique ou lutte de libération nationale.

Autant nous devons rester fermes, exigeants et unis face à des actes aveugles que rien ne saurait justifier, autant nous devons demeurer vigilants pour ne pas céder à la tentation de la facilité.

Dans notre farouche combat contre le terrorisme, il est important de veiller à donner des réponses appropriées aux questions de souveraineté des peuples, de respect des droits de l'homme, de justice sociale et de lutte contre la pauvreté. Il nous faut aussi nous pencher sérieusement sur les causes pouvant servir de terreau ou de prétexte au terrorisme. C'est cela aussi la prévention des conflits et, à certains égards, la prévention du terrorisme.

Nous célébrons cette année le vingt-cinquième anniversaire de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. À cet égard, il est regrettable de constater que, depuis la fin de la guerre froide, peu de progrès ont été accomplis, et l'impasse dans laquelle se trouve aujourd'hui la Conférence du désarmement traduit tragiquement cette défaillance.

À l'heure où la communauté internationale se préoccupe à juste titre des armes de destruction massive, qui pourraient tomber aux mains de terroristes, il importe de rappeler à tous les acteurs

qu'ils doivent souscrire aux accords multilatéraux et les respecter scrupuleusement.

C'est dans ce cadre du désarmement que nous avons salué la tenue à New York, en juillet dernier, de la première Réunion biennale des États chargée d'examiner l'application du Programme d'action sur les armes légères. Mon pays, qui a abrité à Brazzaville du 12 au 14 mai 2003 le séminaire sous-régional sur la mise en oeuvre en Afrique centrale du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, a présenté à cette occasion un rapport qui traduit la ferme détermination de l'Afrique centrale à éradiquer ce fléau.

En application de la Convention d'Ottawa relative aux mines antipersonnel, le Congo vient de procéder les 9 et 10 septembre dernier à la destruction de son stock de mines antipersonnel. Ainsi, au cours de deux opérations publiques qui ont reçu le soutien du Canada et de l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement congolais a détruit quelque 5220 mines. Nous entendons par ailleurs procéder à une opération de recherche des mines antipersonnel dans le sud du pays dans une zone frontalière de l'Angola et de la République démocratique du Congo.

Il s'agit là d'une illustration de la coopération qui existe entre les pays de l'Afrique centrale sur les questions de paix et de sécurité.

L'Afrique est aujourd'hui considérée comme le lieu où se concentrent les défis auxquels l'humanité se trouve confrontée, en particulier dans les domaines des conflits armés, du sous-développement et de la prolifération des pandémies. Mais l'Afrique n'a pas que cela à offrir au reste du monde. Diverses initiatives courageuses attestent aujourd'hui la volonté de l'Afrique de prendre son destin main : l'adoption du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, le Mécanisme d'évaluation par les pairs et le Conseil de paix et de sécurité.

Le Sommet de l'Union africaine qui vient de se tenir à Maputo (Mozambique) témoigne éloquentement de cet état d'esprit. Ma délégation s'associe ici à la déclaration faite le 24 septembre dernier par S. E. M. Joaquim Alberto Chissano, Président de la République du Mozambique, au nom de l'Union africaine. Le Président en exercice a pleinement édifié la communauté internationale sur la volonté du continent africain de surmonter les obstacles actuels

pour bâtir la nouvelle Afrique, dans les domaines de la paix et de la sécurité, de la démocratie, des droits de l'homme, du développement économique et de l'intégration régionale.

C'est justement dans cet esprit que S. E. M. Denis Sassou-Nguesso, Président de la République du Congo, a présenté sa réflexion « Pour un pacte panafricain contre l'agression » au sommet de Maputo; qui constitue une contribution à la diplomatie préventive, qui aiderait à épargner les peuples africains des horreurs des luttes fratricides et leur permettrait de se consacrer exclusivement et utilement aux tâches de développement; un code de bonne conduite entre États africains qui vient opportunément en appui au cadre tracé par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. C'est en ayant à cœur ces préoccupations que mon pays, qui exerce à l'heure actuelle la présidence en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), accomplit ses mandats dans la gestion des différentes crises qui secouent notre sous-région.

Nous avons déjà eu l'occasion de le déplorer : l'Afrique centrale souffre du paradoxe d'être à la fois l'une des sous-régions les plus riches du continent tout en étant l'une des zones les plus faibles en termes d'indices de développement humain. Toutes les initiatives actuelles des dirigeants de la sous-région sont tournées vers la résolution de ce paradoxe. Ainsi, au cours des 12 mois écoulés, des progrès significatifs ont été enregistrés dans les différents pays qui ont connu ou connaissent des crises armées : Angola, Rwanda, République démocratique du Congo, Congo, République centrafricaine, Burundi et Tchad. Dans la recherche des solutions à ces crises, nous avons pu compter sur la coopération de divers partenaires, notamment l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.

Qu'il me soit permis brièvement de passer en revue certaines de ces situations qui requièrent une attention particulière de la communauté internationale. Ainsi, s'agissant de l'Angola, tout en nous félicitant du retour à la paix dans ce pays meurtri par près de trois décennies de guerre civile, nous voudrions inviter la communauté internationale à aider les autorités angolaises dans leurs efforts visant la reconstruction. D'ores et déjà, nous appuyons l'intention du Gouvernement angolais de soumettre à l'examen de la

présente session un projet de résolution sur l'assistance internationale pour la reconstruction et le développement économique de l'Angola.

De même, nous nous félicitons des évolutions positives en cours en République démocratique du Congo, caractérisées, notamment, par la mise en place des institutions de la transition et le déploiement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo dans l'Ituri. Nous invitons la communauté internationale à poursuivre son soutien au processus de pacification et de réunification en cours en République démocratique du Congo et à accompagner substantiellement les programmes de reconstruction engagés. C'est le lieu pour moi de réaffirmer notre désir constant de voir ce pays voisin et frère retrouver la paix, gage de stabilité pour la sous-région.

Il est également de mon devoir d'appeler l'attention de la communauté internationale sur la situation en République centrafricaine, confrontée depuis des années à de graves et persistants problèmes économiques et sociaux et en matière de sécurité. Je voudrais ici rappeler que, interpellée par cette situation qui s'aggravait de jour en jour, la CEMAC a mis en place un comité ad hoc sur la République centrafricaine, présidé par S. E. M. El Hadj Omar Bongo, Président de la République gabonaise. De même, elle a déployé une force de maintien de la paix. L'action de la CEMAC en République centrafricaine, qui a reçu beaucoup d'encouragements, notamment du Conseil de sécurité, vise principalement la réconciliation du peuple centrafricain, la pacification du pays et, dans des délais raisonnables, le rétablissement de l'ordre constitutionnel. La tenue du dialogue intercentrafricain entre justement dans le cadre des mesures préconisées.

Ce pays, qui a beaucoup souffert ces dernières années, a effectivement besoin de l'aide de la communauté internationale pour renouer avec la paix, la stabilité, la croissance économique et la démocratie. C'est le sens de l'appel lancé à Brazzaville le 17 mai 2003 par les Ministres de la CEEAC à l'occasion de la réunion du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale.

Toujours dans notre sous-région, je voudrais enfin mettre un accent particulier sur la crise qui a sévi en République démocratique de Sao Tomé-et-Principe en juillet 2003. À cette occasion, la CEEAC, l'Union

africaine, la Communauté des pays de langue portugaise et le Nigeria ont oeuvré dans une parfaite communauté de vues pour rétablir l'ordre constitutionnel rompu dans ce pays le 16 juillet 2003. En nous félicitant de la contribution des États-Unis d'Amérique et de l'Afrique du Sud à cette action, nous voulons en appeler à l'ensemble de la communauté internationale afin qu'une assistance conséquente soit accordée à la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, notamment au programme d'urgence qui vient d'être mis en place par le Gouvernement de ce pays.

Nous devons également suivre avec beaucoup d'intérêt l'évolution de la situation au Burundi, où chaque pas en avant doit être encouragé et accompagné pour rendre le processus irréversible. À cet effet, la communauté internationale est instamment invitée à matérialiser les engagements financiers pris lors des conférences de Paris et de Genève.

Les situations que je viens d'évoquer nous renvoient aux conclusions pertinentes de la séance publique du Conseil de sécurité en date du 22 octobre 2002, consacrée au renforcement de la coopération entre l'Afrique centrale et le système des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité. À cette occasion, nous avons apprécié la coopération entre notre sous-région et l'ONU en nous félicitant, entre autres, du fonctionnement du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale. Nous avons salué le programme multipays de démobilisation et de réinsertion proposé par la Banque mondiale.

Depuis, nous avons accueilli, en juin 2003, la visite du Conseil de sécurité dans les Grands Lacs et la mission multidisciplinaire du système des Nations Unies, dont nous attendons avec beaucoup d'intérêt les conclusions.

Ces conclusions nous permettront de participer de façon significative au prochain débat public du Conseil de sécurité sur notre sous-région, un an après celui qui a donné lieu à l'élaboration d'une approche globale, intégrée, résolue et concertée des problèmes de paix, de sécurité et de développement de l'Afrique centrale.

Et c'est forts de cette approche que nous nous préparons à participer à la Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs. Nous entendons saisir cette chance historique pour conjurer

les démons de la haine et de la violence et jeter les bases d'une coexistence pacifique entre nos peuples et nations, qui ont un destin commun.

En réaffirmant la centralité de la République démocratique du Congo dans cette conférence, je voudrais relever que la République du Congo, mon pays, si proche de la République démocratique du Congo à maints égards, comprendrait mal qu'elle assiste en observateur à cette échéance capitale. Et il en serait de même, à tous points de vue, pour d'autres pays voisins de la République démocratique du Congo, tels l'Angola et la République centrafricaine.

Les questions de paix, de sécurité et de consolidation de l'unité nationale ont été au centre des préoccupations des autorités congolaises au cours des 12 mois écoulés. C'est dans ce cadre qu'il faut situer l'accord du 17 mars 2003 grâce auquel la paix règne désormais sur l'ensemble du territoire national.

La paix retrouvée, nous veillons à la consolider chaque jour, notamment en poursuivant la mise en oeuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants. Nous nous attelons également à la réinstallation des personnes déplacées. Des missions qui nécessitent, chacun peut le deviner, des moyens considérables que le Congo seul ne peut fournir. Nous remercions ici l'ensemble de nos partenaires pour leur solidarité agissante.

Il nous reste les grands défis de la reconstruction, de la relance de l'économie, de la réduction de la pauvreté, de la lutte contre le VIH/sida, autant de secteurs pour lesquels des stratégies nationales ont été adoptées. Pour la réalisation de ce vaste projet, que nous appelons « La nouvelle espérance », nous mobilisons toutes les forces nationales susceptibles d'apporter leur concours aux côtés de l'État : collectivités locales, organisation non gouvernementales, société civile, secteur privé. Dans ce cadre, nous avons engagé des négociations avec nos partenaires extérieurs aux fins de bénéficier de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

Tout cela ne peut être réalisé que dans un monde libéré de la peur, ainsi que le pensaient les fondateurs de notre Organisation et ainsi que nous le croyons aujourd'hui. C'est pourquoi nous tenons à renouveler notre foi et notre attachement à l'Organisation des Nations Unies, cadre irremplaçable, porteur de tous les

espoirs de paix de l'humanité, et dont la nécessité n'a jamais paru aussi évidente qu'aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Keliopate Tavola, Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la République des Fidji.

M. Tavola (Fidji) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, mon gouvernement et mon pays vous félicitent chaleureusement pour votre accession à la présidence de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale de l'ONU. Sainte-Lucie, qui préside cette Assemblée, est en train d'établir un précédent historique pour les petits États insulaires en développement, avec l'appui compétent de vos voisins de la Communauté des Caraïbes.

Fidji appuie sans réserve votre présidence. Nous saluons aussi les qualités de dirigeant dont votre prédécesseur, le Président Jan Kavan, de la République tchèque, a fait montre.

Je voudrais, au nom de mon gouvernement, présenter mes sincères condoléances à la famille de M. Sergio Vieira de Mello et à celles de toutes les victimes de l'attentat à la bombe commis contre le siège de l'ONU, à Bagdad, le mois dernier. Ce fut un crime brutal, qui a privé le monde de l'un de ses médiateurs et militants de la paix les plus accomplis. Nous espérons qu'à la présente session nous pourrions ensemble, unis dans notre détermination collective, débarrasser le monde du terrorisme.

Je viens d'une partie du globe isolée dans l'immensité du Pacifique Sud. Mais notre position écartée ne nous met pas à l'abri des périls internationaux que sont la bombe, l'arme à feu et les détournements d'avion. Il ne nous met pas à l'abri de ceux qui s'acharnent à provoquer la mort et la destruction pour défendre leurs intérêts ou promouvoir une cause. Le fait est que chaque pays, chaque région est une cible potentielle.

Les membres du Forum des îles du Pacifique sont aux côtés de l'ONU dans la recherche d'un nouvel ordre de paix et de stabilité. Cela peut paraître une mission impossible, face aux tensions, aux haines, aux effusions de sang et à la violence de notre époque. Mais, si nous l'abandonnons, nous trahissons les principes de l'ONU. Nous trahissons nos pays, nos peuples et les générations à venir.

Sommes-nous si incompetents, si dépourvus de compréhension et de capacités que nous sommes incapables de trouver de nouvelles solutions pour mettre un terme à la propagation de la terreur? Il ne suffit pas simplement de frapper les criminels. Nous devons consacrer plus d'efforts et de ressources afin de trouver pourquoi certains ont recours à la violence pour atteindre un objectif. Nous devons nous dire qu'il y a une autre voie que la culture croissante de la violence, et que tuer n'est pas destiné à faire partie intégrante de notre monde.

L'ONU a besoin de rechercher les causes fondamentales de ce terrible phénomène, qui jette une ombre très sombre et menaçante sur les premières années du XXIe siècle. Dans le Pacifique, nous nous concentrons sur les questions de sécurité, nous renforçons l'ordre public et maintenons la stabilité. Un certain nombre d'initiatives ont été prises au cours de ces 12 derniers mois, où notre Premier Ministre présidait le Forum.

Au premier rang de ces initiatives s'est placée la décision novatrice d'envoyer une mission de paix dans les Îles Salomon et ce, pour répondre à un appel à l'assistance de ce pays. Les Îles Salomon ont été secouées plusieurs années par des troubles civils, l'anarchie et un conflit ethnique. Nous comprenions aux Fidji, et avions de la sympathie pour ces difficultés que traversaient ces îles, à cause de la crise que nous avions nous-mêmes connue en 2000. Nous étions donc plus que satisfaits de contribuer à une équipe spéciale envoyée aux Îles Salomon, afin de ramener l'ordre et la paix. Un contingent de nos troupes ainsi que d'autres contingents venus d'Australie et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de Tonga et de la Nouvelle-Zélande, se trouvent actuellement dans les Îles Salomon et collaborent avec leurs habitants. Nous sommes encouragés jusqu'à présent par ce que nos soldats et leurs camarades ont réussi à faire, en aidant un voisin en détresse. Notre mission a reçu un sens plus riche du fait des liens étroits que nous entretenons avec les Îles Salomon.

La mission des Îles Salomon a inévitablement ouvert une certaine controverse et un certain débat, sur l'engagement en matière d'expansion de notre région. Mais le rapport montre bien que nous approuvons que l'Australie ait pris la tête de cette intervention sur l'invitation du Gouvernement des Îles Salomon. L'un de ses aspects les plus remarquables est son caractère multilatéral. Cela a été accompli par le Forum des îles

du pacifique, avec l'appui unanime de ses membres. De plus, nous savons que l'appui et l'encouragement de la communauté internationale et du système des Nations Unies resteront importants, alors que se poursuit le travail visant à mettre en place un système juridique et un système de justice crédibles, une administration efficace et des bases économiques viables.

Les récents événements ont mis en question la valeur, la pertinence et l'avenir du multilatéralisme. Notre position est que nous avons compris les inquiétudes qui ont conduit les États-Unis à agir de la sorte en Iraq. La date du 11 septembre 2001 a été une épreuve bouleversante, qui a changé l'histoire et l'Amérique.

Cela dit, Fidji déclare son attachement inébranlable au concept d'une communauté mondiale travaillant de concert, recherchant la voie à suivre commune. Nous sommes pour les idéaux du multilatéralisme et d'une approche fondée sur la coopération entre les nations. Nous nous félicitons que les États-Unis aient maintenant décidé de faire participer l'ONU à la reconstruction de l'Iraq.

Dans le Pacifique, la Déclaration de Nasonini sur la sécurité régionale, adoptée l'année dernière aux Fidji est un élément clef d'une stratégie conjointe. Elle a suivi la déclaration antérieure d'Honiara sur la coopération en matière d'application des lois, visant à lutter contre la criminalité internationale organisée.

Les pays du Forum accorderont la plus haute priorité à l'application de dispositions législatives afin d'améliorer notre capacité de traiter de difficiles problèmes en matière de sécurité et d'application des lois. À la source de ces intentions, il y a un engagement de l'Australie, approuvé également par le Forum, de dépenser environ 15 millions de dollars sur trois ans, pour renforcer les forces de police régionales. La Nouvelle-Zélande a consenti, en outre, à verser 2 millions de dollars. C'est un projet important qui va être basé aux Fidji. Une académie régionale formera environ 900 officiers de police des pays du Forum par an.

Fidji participe depuis 1978 à des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il y a eu un prix à payer pour cela. Mais, pour nous, mettre nos soldats au service de la paix du monde démontre que même les plus petits États peuvent contribuer à réduire et prévenir les conflits. Actuellement, 635 Fidjiens sont

en service actif auprès des missions des Nations Unies, s'ajoutant aux 123 soldats et 15 policiers présents aux Îles Salomon. Notre engagement envers le maintien de la paix des Nations Unies n'a pas changé. Il s'agit d'un élément vital de notre politique extérieure.

Fidji souligne l'importance de renforcer les traités multilatéraux et les conventions sur le désarmement et la non-prolifération. Notre pays est l'un de ceux qui veulent voir une stratégie mondiale efficace de contrôle des petites armes et des armes légères.

Alors que notre Premier Ministre présidait le Forum des îles du Pacifique, l'engagement du Pacifique Sud avec nos partenaires de développement et les organisations internationales s'est approfondi. Les chefs de gouvernement des États Membres ont renforcé leurs liens avec la France et le Japon. Ils ont rencontré à Tahiti le Président Chirac, et ont discuté de nombreux sujets de préoccupation communs.

Lors d'un sommet avec le Premier Ministre Koizumi à Okinawa, ils ont pu arriver à un accord à l'issue du Sommet mondial sur le développement durable, sur les Objectifs du Millénaire pour le développement et sur nos priorités régionales, ce qui servira de nouvelle base à notre collaboration.

Le Forum des îles du Pacifique a maintenant 12 partenaires de dialogue, à savoir les États-Unis, le Canada, la France, le Royaume-Uni, l'Union européenne, le Japon, la Chine, la Malaisie, l'Indonésie, la Thaïlande, l'Inde et Taiwan.

La Chine – le nouveau géant des affaires mondiales et du commerce – ne cesse d'accroître sa présence dans notre région. Son appui à notre développement économique et social est le bienvenu. Nous voyons d'incontestables perspectives en matière de commerce, d'investissement, de culture et de tourisme. La Chine, de l'opinion de nombreux commentateurs, est déjà la deuxième économie du monde. Son programme d'aide actuel est important et nous nous attendons à ce qu'il augmente considérablement alors que nos relations bilatérales se renforcent.

Parallèlement, nous accordons beaucoup d'importance à nos relations commerciales avec Taiwan et nous lui sommes reconnaissants de l'aide qu'il apporte à notre développement. Nous attendons avec impatience le jour où la Chine et Taiwan

résoudront pacifiquement leurs différends de longue date.

Nous nous félicitons également du rôle et de la présence du Japon dans les îles du Pacifique. Le Japon est un moteur de l'économie; son rôle et sa contribution accrue dans la promotion de la sécurité et du développement internationaux devraient être reconnus par tous les États Membres en permettant au Japon d'occuper une place spéciale au Conseil de sécurité des Nations Unies.

Je suis heureux de signaler qu'aux Fidji et dans la région, il y a une coordination accrue dans l'effort pour limiter la propagation du VIH/sida, la plus épouvantable maladie de notre époque. Bien que nous ayons, jusqu'à présent, évité les pires effets du VIH/sida, il présente un danger réel dans nos îles.

Nous espérons réaliser des progrès significatifs dans notre lutte contre cette affliction, grâce à l'appui du Japon et de la France et d'une allocation du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Un programme financé par l'Australie fournit 12,5 millions de dollars pour la campagne régionale. Notre gouvernement consacrera davantage de ressources au poste VIH/sida dans le budget de l'année prochaine.

Le dépistage du VIH/sida a récemment été au centre d'un débat aux Fidji, lorsqu'il a été proposé de le rendre obligatoire. Notre Commission des droits de l'homme a considéré une telle mesure comme une violation des droits de l'homme. Nous devons peser avec prudence le point de vue de la Commission face à l'appel, lancé concurrentement, à une réaction radicale contre une menace nationale.

La Commission des droits de l'homme des Fidji est issue de notre Constitution et de l'ensemble de notre législation en matière des droits de l'homme. La Commission conduit actuellement une campagne d'éducation pour remédier au manque de sensibilisation sur les questions relatives aux droits. Elle surveille également le Gouvernement et les autorités constituées afin de vérifier que les lois et les politiques sont conformes aux principes internationaux des droits de l'homme et aux exigences de la Constitution. Dans l'ensemble, ceux-ci reflètent la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par cette Assemblée en 1948.

Ancienne colonie, les Fidji ont pris un départ tardif dans la promotion des droits de l'homme et des libertés civiles. Le plan stratégique de notre gouvernement, jusqu'à 2005, indique très clairement notre position actuelle. Le plan a été approuvé par un sommet économique national et par le Parlement. Je vais en citer un bref passage :

« La garantie des libertés et des droits fondamentaux pour chaque citoyen des Fidji et la même protection devant la loi ... est une part essentielle de notre vision de Fidji pacifiques. Il naît un sentiment de sécurité individuelle et de sécurité collective lorsque chacun a la certitude que les atteintes aux droits et aux libertés seront jugées impartialement et rapidement ».

Je cite encore :

« ... Le respect des droits d'autrui est un élément essentiel de nos libertés, garanties par la Constitution. Il est indispensable à une coexistence pacifique dans notre société multiculturelle ».

Je souligne ces points, car on s'est parfois efforcé de décrire les Fidji comme une terre où les droits sont ordinairement violés. La propagande contre notre pays a circulé dans certaines sphères, ici, à l'ONU.

Ceci s'explique par une opposition à nos politiques d'action corrective conçues pour mettre un terme aux inégalités sociales et économiques. Ces politiques ont pour base des principes bien établis au niveau international et sont stipulées dans notre Constitution.

Il va de soi qu'un pays ne peut devenir plus juste, plus harmonieux et plus prospère quand plus de la moitié de sa population – dans notre cas les Fidjiens autochtones – est en général réduite au rôle de spectateur de l'activité économique.

Toutes les personnes raisonnables conviendront qu'il est juste et équitable que cette situation soit changée. Mais nous soulignons constamment qu'il ne s'agit pas de prendre à un groupe pour donner à un autre. Il s'agit de faire croître l'économie pour qu'il y ait suffisamment de richesse pour qu'elle soit répartie équitablement parmi notre population. Nous voulons donner aux Fidjiens une chance de rattraper leur retard et d'être compétitifs dans les affaires et le commerce.

Notons que nous avons adopté des lois pour aider les défavorisés de toutes les communautés. Il s'agit d'une obligation constitutionnelle. Personne n'est oublié. C'est l'engagement que nous avons pris vis-à-vis de notre population et que nous réitérons devant la communauté internationale.

Les disparités et les inégalités sont au cœur du différend responsable de l'échec des entretiens de Cancún. L'échec de ces entretiens souligne les divergences profondes qui séparent les pays pauvres des pays riches dans la lutte pour réformer les échanges internationaux. Nous reconnaissons l'idéal de la liberté des échanges mais la dure réalité est qu'il y a de nombreux écueils dangereux pour les nations dont les économies sont faibles et vulnérables.

Il faudra beaucoup de temps avant que la plupart des États en développement soient prêts à entrer en compétition sur un soi-disant pied d'égalité. Pour eux, les conditions ne sont pas égales. Faites tomber complètement les barrières et la toute puissance des pouvoirs commerciaux des pays industrialisés s'abattra sur eux. Quel en sera le résultat sur les industries du cru et les industries naissantes des pays pauvres?

Pour l'heure, les pays comme le nôtre ont besoin de préférences et d'un accès spécial pour survivre économiquement. Il s'agirait d'une forme d'action corrective pour réduire le gouffre béant entre les riches du Nord et les pauvres du Sud. Il est urgent que nous réfléchissions maintenant à la direction que va prendre l'Organisation mondiale du commerce et à ce qui peut être fait pour sauver ce qui reste du naufrage de Cancún.

Il y a environ trois ans et demi, mon pays était très proche de l'anarchie. Nous avons eu une insurrection armée, des prises d'otages, et de la violence. Le Gouvernement de l'époque a été renversé. C'était un moment de crise extrême pour les Fidji.

Maintenant, je peux dire devant cette assemblée que notre nation est en train de renaître. L'ordre et la stabilité ont été rétablis et les premiers pas ont été faits sur le chemin de la réconciliation. Des élections pacifiques et démocratiques ont eu lieu. Notre gouvernement a la mission de construire des Fidji où la paix, l'harmonie multiraciale et la prospérité régneront toujours.

Notre politique économique est de créer davantage d'emplois et de richesse au moyen d'une

forte croissance. Nous avons accru les investissements publics dans l'infrastructure et fait un effort concerté, réussi jusqu'à présent, pour attirer de plus gros volumes de capitaux privés. De nombreux indicateurs sont positifs, à l'exception de ceux relatifs à notre industrie sucrière. Cette année, nous espérons atteindre un taux de croissance global supérieur à 5 %.

Cette remarquable reprise n'aurait pas pu avoir lieu sans l'encouragement et l'appui de nombreux amis des Fidji dans la communauté internationale, notamment ici aux Nations Unies.

Je rends hommage au rôle du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'Organisation mondiale de la santé, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et, de l'Organisation internationale du Travail (OIT). L'OIT nous apporte une contribution particulièrement précieuse à l'heure actuelle avec un programme destiné à accélérer la création d'emplois.

Pour terminer, le « cas spécial » des petits États insulaires en développement appelle une « réponse spéciale » de la communauté mondiale pour promouvoir nos efforts de développement durable. L'examen d'ensemble, après 10 ans, du Programme d'action de la Barbade, qui aura lieu l'année prochaine à Maurice, permettra à nos partenaires de développement de s'engager davantage pour notre cause. Les Fidji exhortent la communauté internationale à faire de cette réunion un succès.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants, l'ONU connaît actuellement beaucoup de tensions et de divisions, mais il nous incombe à tous de veiller à ce que cette Organisation sorte renforcée et régénérée de cette période difficile. Le monde a besoin de l'Organisation des Nations Unies et de ce qu'elle représente.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Ahmed Abdi Hashi, chef de la délégation de la Somalie.

M. Hashi (Somalie) (*parle en anglais*) : Je souhaiterais tout d'abord féliciter sincèrement M. Julian Hunte pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session. Votre élection à la présidence reflète la haute estime

que la communauté internationale accorde à Sainte-Lucie, et vous accorde personnellement.

Par la même occasion, j'aimerais dire combien nous avons apprécié l'excellent travail réalisé par votre prédécesseur dans la direction des travaux de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale.

Je faillirais à mon devoir si je négligeais de rendre hommage au Secrétaire général Kofi Annan pour son vigoureux engagement en faveur des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et pour sa défense courageuse des idéaux sur lesquels cette Organisation est fondée.

La destruction du bureau des Nations Unies à Bagdad, qui a entraîné d'inutiles pertes en vies humaines, était un crime monstrueux contre l'humanité et contre les Nations Unies. Sergio Vieira de Mello et ses collaborateurs des Nations Unies étaient en Iraq non pas en tant que puissance d'occupation, mais au service du peuple iraquien et pour tenter de répondre à ses besoins humanitaires. Cet acte abominable revient à trancher la main nourricière. Nous adressons nos sincères et profondes condoléances au Secrétaire général Kofi Annan, à la famille des Nations Unies et aux familles endeuillées. Pour honorer la mémoire des victimes, il est impératif que nous, les États Membres, accélérions la ratification de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

La récente réunion de haut niveau tenue au Siège de l'ONU sur la pandémie du VIH/sida était d'un grand intérêt pour le monde entier, et tout particulièrement pour un grand nombre de pays africains. Le fléau du sida, qui a dévasté des communautés entières, a également eu un impact négatif sur le développement économique de nombreux pays. Pour lutter contre ce fléau, il incombe à la communauté internationale de dégager davantage de ressources, même dans les pays où les taux d'infection officiels sont bas.

Mon pays, la Somalie, fait partie des États africains où les taux d'infection enregistrés sont très bas. Toutefois, cela ne doit pas nous inciter à nous reposer sur nos lauriers. Des pays tels que la Somalie ont une occasion sans précédent d'empêcher la propagation de la maladie. Une épidémie de sida serait catastrophique pour la Somalie et compromettrait gravement nos efforts en faveur de la paix et de l'édification de la nation. Il est donc essentiel que nous mettions en place des programmes coordonnés dans le

cadre d'une campagne de sensibilisation au VIH/sida ainsi que des capacités de réaction immédiate, pour empêcher que l'épidémie ne s'étende en Somalie. Comme le dit l'adage, il vaut mieux prévenir que guérir.

Les récents événements survenus sur la scène internationale représentent des défis sans précédent pour l'ONU. La façon dont nous les relèverons décidera en grande partie de notre succès ou de notre échec. C'est à notre avis, dans le cadre de l'ONU que nous devons agir. Nous devons renforcer les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, grâce auxquels nous pouvons encore consolider les assises de la légitimité internationale sur la base de l'égalité des nations quelles que soient leur taille ou leur richesse, du respect de la souveraineté des peuples, de la non-ingérence dans les affaires intérieures de chacun, du non-recours à la force pour résoudre les différends, et du respect des droits de l'homme.

Certains Membres de cette Organisation violent ces nobles principes en toute impunité. Israël en est un exemple. La poursuite de l'occupation par Israël de terres arabes saisies par la guerre; le déni de la dignité du peuple palestinien; les tueries quotidiennes dont sont victimes les enfants palestiniens; le siège qui frappe le dirigeant légitime du peuple palestinien et les appels à son assassinat par des responsables israéliens et les souffrances et humiliations quotidiennes infligées au peuple palestinien sont une grave source de préoccupations pour la communauté internationale. Nous sommes convaincus que ces violations flagrantes du droit international ne sont ni dans l'intérêt d'Israël ni de la paix au Moyen-Orient. Nous croyons que l'initiative arabe, soutenue par les États arabes, fournit une occasion sans précédent de parvenir à une paix juste et globale au Moyen-Orient, et spécifiquement entre Arabes et Israéliens.

La situation en Iraq reste très préoccupante. Le peuple iraquien a besoin de paix et de développement. Il a besoin de se ressaisir après le traumatisme de la guerre et de ses séquelles. En tant que pays qui a connu la guerre et ses destructions, nous savons ce que traverse le peuple iraquien. Nous lui témoignons notre plus profonde sympathie. La communauté internationale doit s'engager à respecter l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq. Le retrait d'Iraq des forces d'occupation et la mise en place d'un Gouvernement véritablement représentatif fondé sur une constitution acceptable pour tous les

Iraquiens restent impératifs. À cet égard, l'ONU peut et doit jouer le rôle central dans l'instauration de la paix en Iraq.

Un vent nouveau souffle dans toute l'Afrique, depuis les rivages occidentaux jusqu'aux régions de l'est et du centre. Il est porteur d'espoir et de paix non seulement pour l'Afrique mais aussi pour le monde entier. Ce courant d'espoir et de paix doit être protégé et soutenu par la communauté internationale.

Nous nous félicitons des progrès accomplis dans la recherche de la paix dans plusieurs pays africains – la République démocratique du Congo, le Burundi, le Rwanda, le Sierra Leone, le Libéria, la Côte d'Ivoire et la Guinée-Bissau. La dernière avancée vers la paix, dont nous nous félicitons, est l'accord signé le 22 septembre 2003 à Naivasha, au Kenya, entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement/Armée de libération du peuple soudanais. Nous encourageons les parties à résoudre les questions en suspens dans un esprit de compromis et de compréhension mutuelle. Nous félicitons l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest, l'Union africaine, l'Organisation des Nations Unies et certains pays pour l'aide précieuse qu'ils ont apportée à l'instauration de la paix dans des zones de conflit en Afrique.

Je souhaite maintenant informer l'Assemblée générale de la situation qui règne dans mon pays, la Somalie. Nous exprimons notre profonde gratitude au Gouvernement et au peuple kényens pour leur accueil et leur persévérance. Nous saluons le rôle actif joué par le Kenya dans la promotion de la paix en Somalie. Je profite aussi de cette occasion pour remercier le Secrétaire général du soutien précieux qu'il a apporté au processus de paix en Somalie. Le Forum des partenaires de l'IGAD, l'Union africaine, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique et l'IGAD méritent d'être salués pour leur engagement résolu à nos côtés et leur contribution à cette démarche.

La Conférence somalienne de réconciliation nationale de Mbagathi (Kenya) entre dans son douzième mois. Nous avons fait beaucoup de chemin au cours de cette période. Une déclaration de cessez-le-feu a été adoptée et l'Union africaine a mis en place un mécanisme de suivi. Aujourd'hui, des observateurs de l'Union africaine parcourent pratiquement toutes les

régions de la Somalie pour vérifier l'application du cessez-le-feu.

Un autre succès tout aussi important tient à ce que nous avons mené à bien les deux premières phases de la Conférence. Malgré ces progrès, nous avons rencontré au cours des quatre derniers mois des difficultés dans la dernière phase, cruciale, de la Conférence. Cette dernière phase envisageait l'adoption d'une charte provisoire, qui serait suivie de l'élection d'un chef d'État provisoire et de la constitution d'un Gouvernement somalien de rassemblement. Toutefois, des désaccords persistent au sujet du contenu de la charte provisoire et d'autres questions importantes. Les clauses de la charte provisoire qui préoccupent de nombreux participants concernent la forme même et les véritables fondements de l'État reconstitué de Somalie. C'est pour cette raison que la Conférence est actuellement suspendue et au point mort, et que le Gouvernement national de transition et au moins sept autres groupes s'abstiennent de participer.

À notre avis, toute charte provisoire pour la Somalie doit répondre à certains critères fondamentaux. Premièrement, elle doit être l'expression des Somaliens. Deuxièmement, elle doit être l'aboutissement d'un processus équilibré et transparent. Troisièmement, elle doit recueillir le soutien des parties prenantes somaliennes. Quatrièmement, elle doit pouvoir être appliquée sur le terrain. Cinquièmement, elle doit refléter l'unité et l'indivisibilité de la nation somalienne. Enfin, tout Gouvernement établi dans le cadre de cette charte provisoire doit être un gouvernement de rassemblement. De même, tout accord intervenant au Kenya devra reposer sur le consensus, recueillir l'appui des Somaliens ainsi que de la communauté internationale et être applicable sur le terrain.

Pour faciliter un accord reposant sur ces critères, un réexamen de la façon dont la Conférence se déroule actuellement est nécessaire. Les États phares de l'Autorité intergouvernementale pour le développement doivent impérativement respecter les principes de l'impartialité et de la neutralité, sans lesquels aucune médiation ne peut être prise au sérieux. En outre, ces États doivent limiter leur rôle à celui de facilitateur actif, et les tentatives visant à accélérer le processus pour parvenir à un accord à la hâte et à n'importe quel prix, doivent être découragées.

Malgré les difficultés actuelles, je me tiens ici devant la présente Assemblée pour réitérer l'attachement sincère du Gouvernement national de transition au processus de paix en Somalie mené sous l'égide de l'IGAD. Je déclare ici solennellement que le Gouvernement national de transition s'associera à la conférence de paix de Mbagathi, au Kenya, dès que ses préoccupations auront été dûment prises en compte. Nous n'agissons pas ainsi dans notre intérêt propre mais dans celui du peuple somalien, qui n'a que trop longtemps souffert. Je maintiens que la solution réside davantage dans l'aide qui sera accordée aux parties somaliennes pour leur permettre de parvenir à un accord reconnu par l'ensemble des Somaliens, plutôt que dans l'imposition d'un règlement contre leur gré. Nous exhortons la communauté internationale à prendre part à la réalisation de cet objectif. Nous devons travailler ensemble pour veiller à ce que la marche vers la paix en Somalie soit irréversible.

La communauté internationale a l'obligation morale de se réengager, de manière véritablement sérieuse, en Somalie et d'y renforcer son rôle de promoteur de la paix, au niveau du Conseil de sécurité et à d'autres niveaux, ainsi qu'elle l'a fait pour d'autres zones de conflit en Afrique. Observer et attendre n'est pas suffisant. La Somalie a besoin d'un parrainage sérieux pour faire avancer la cause de la paix. Pour terminer, nous exhortons les pays voisins à respecter scrupuleusement l'embargo sur les armes imposé à la Somalie par le Conseil de sécurité. Nous leur demandons instamment de le faire dans l'intérêt de la paix et de la sécurité de la sous-région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Alfredo Cabral, chef de la délégation de la Guinée-Bissau.

M. Cabral (Guinée-Bissau) : Monsieur le Président, vous avez accédé à la présidence de l'Assemblée générale à un moment particulièrement critique, où la pertinence des règles, la fiabilité des mécanismes, et même l'autorité des institutions sont remises en question. Nous traversons une période d'incertitude et de questionnement. Incertitude quant à l'intangibilité de certains principes fondamentaux avérés comme tels; et questionnement quant à l'orientation à suivre et la démarche à entreprendre. Dans un contexte aussi difficile, et une conjoncture pour le moins imprévisible, il est réconfortant de savoir que nous pouvons compter sur votre expérience et vos nombreux talents pour diriger nos travaux. La Guinée-

Bissau se réjouit de votre élection et vous présente ses chaleureuses félicitations.

Notre programme est chargé parce qu'une fois de plus nous n'avons pas réussi à établir un ordre du jour plus rationnel, je veux dire moins répétitif. Nous serons donc, comme à l'accoutumée, confrontés à des revendications toutes aussi légitimes les unes que les autres. Mais il y aura, malheureusement et comme d'habitude, quelques querulences de temps à autre. C'est dire, Monsieur le Président, combien vous aurez besoin de la contribution de chacun d'entre nous pour l'accomplissement réussi de votre mission. J'observe à cet égard, avec une certaine satisfaction, que l'ensemble des délégations qui nous ont précédés à cette tribune vous ont assuré de leur précieux concours. La coopération de la délégation bissau-guinéenne vous est totalement acquise. Il en sera d'autant plus ainsi que vous avez souhaité, Monsieur le Président, placer votre mandat sous le signe de l'action, car à l'évidence c'est bien d'actions vigoureuses dont nous avons besoin pour convaincre aujourd'hui ceux qui doutent de la capacité de l'ONU à répondre à leurs attentes.

Il nous faut entreprendre une action résolue pour le respect des principes et la réalisation des objectifs contenus dans la Charte. Il nous faut mener une action collective en vue du renforcement des capacités de l'ONU à résoudre des questions aussi urgentes que la pauvreté et la faim dans le monde, la pandémie du VIH/sida, le droit à la pleine jouissance des droits de la personne humaine, le contrôle des armes de destruction massive, la dégradation de l'environnement, notre plus précieux patrimoine, pour n'en citer que quelques-unes. Mais il nous faut aussi avoir une action concertée, multilatérale et déterminée contre le terrorisme et ceux qui le pratiquent, le financent, l'instigent ou s'y associent, pour commettre des crimes lâches et ignobles tel que l'attentat contre le siège de l'ONU à Bagdad. Il nous faut aussi une action en faveur de l'adoption de mesures urgentes capables de garantir la sécurité du personnel de l'Organisation.

Il nous faut encore mener une action urgente et cohérente tendant à éteindre les foyers de tension, résoudre les conflits et restaurer la paix partout où celle-ci est menacée. Il nous faut aussi mener une action pondérée, participative et réaliste visant à améliorer le fonctionnement du système des Nations Unies, en introduisant les réformes structurelles nécessaires, et des pratiques plus démocratiques, plus transparentes et rationnelles au sein du Conseil de

sécurité notamment et, ici même, à l'Assemblée générale. Il nous faut enfin une action équitable et solidaire pour réparer les inégalités dans les échanges commerciaux, récemment encore dénoncées lors de la Conférence de l'Organisation mondiale du commerce à Cancún, et promouvoir le développement socio-économique dans les pays les plus démunis.

Chacun de nous est conscient de l'énormité et de la complexité de la tâche qui nous attend. Tous ces objectifs, et bien d'autres, requièrent de notre part une volonté sans faille d'harmoniser nos points de vue en gardant à l'esprit l'essentiel, à savoir notre responsabilité commune à oeuvrer ensemble dans l'intérêt de tous les États Membres. Cette entreprise collective peut et doit réussir, sans que, pour autant, nous ayons à renoncer aux principes ni à ignorer les règles dont on connaît la pertinence et l'utilité. Nous avons, pour y parvenir, un cadre unique et irremplaçable : l'Organisation des Nations Unies, le seul véritable forum mondial.

Notre Organisation n'est certes pas parfaite, mais comment en serait-il autrement dans un monde aussi complexe et inégalitaire que celui dans lequel nous vivons? Au demeurant, l'ONU c'est nous, comme l'a si bien rappelé le Secrétaire général devant cette auguste Assemblée. Dès lors, il n'est pas déraisonnable de penser que si nous en convenons et décidions ainsi, notre Organisation serait autrement structurée, mieux adaptée aux mutations rapides auxquelles nous assistons, et, répondant aux vœux de tous, plus à même de relever les défis de plus en plus nombreux. Les réformes nécessaires sont possibles, pourvu qu'il existe de la part des États Membres une volonté politique réelle et constante de les appliquer.

Il est incontestable que nous avons vécu une année astreignante et éprouvante. Les événements tragiques du 19 août dernier sont encore vivaces dans nos mémoires, de même que le souvenir, ô combien douloureux, des collègues et amis disparus, lâchement assassinés et cruellement arrachés à leur famille. Nous ne dirons jamais assez combien nous sommes redevables à Sergio et à tous les autres qui ont péri au service de l'ONU et des nobles objectifs et idéaux qu'ensemble nous défendons et que nous continuerons de défendre. Nous devons sortir plus résolu et plus unis de cette tragédie. Les circonstances l'exigent. L'éthique nous y oblige.

Je voudrais ici et maintenant féliciter le Secrétaire général pour son leadership et son dévouement à la cause de la paix et saluer la dignité, la compassion et l'humanisme dont il a fait montre devant une épreuve aussi tragique que la disparition brutale, injustifiée et inattendue de ses collègues, certains étant des amis personnels.

L'ONU, pour la première fois depuis longtemps, a été victime d'une mise à l'écart, sinon d'un effacement troublant, dans la gestion d'une crise dont la nature et la gravité commandaient qu'elle pût jouer le rôle qui lui est dévolu. Au-delà des divergences apparues au sein de la communauté internationale, et en particulier parmi les membres du Conseil de Sécurité, quant au traitement à infliger à un régime hors-la-loi, récidiviste et de surcroît dangereux, la question iraquienne a mis en évidence les limites d'une Organisation qui, quoique universelle, n'en demeure pas moins tributaire d'un nombre réduit de ces Membres. C'est là l'une des raisons qui expliquent les nombreuses frustrations exprimées à cette tribune, année après année.

L'Afrique, notre continent, demeure confrontée à des difficultés de tous ordres. À la pauvreté et à la malnutrition endémiques sont venues s'ajouter les affres du VIH/sida, qui continue de tuer des millions de personnes. Il y a aussi la multiplication des conflits et une prolifération d'armes de petit calibre qui constituent une menace permanente à la paix et à la stabilité des pays de notre continent.

Ce constat malheureux vaut notamment pour l'Afrique de l'Ouest où plusieurs conflits armés ont éclaté ces dernières années, avec le Libéria pour épice. Tout le monde reconnaît aujourd'hui, ce que d'aucuns, dont la République de Guinée en particulier, n'ont eu de cesse de dire pendant des années : la guerre civile au Libéria est, par effet de contagion, le détonateur d'une série de crises et de conflits armés dans la sous-région, au point d'atteindre des pays jadis cités en exemple de stabilité politique et de croissance économique et que l'on croyait immunisés contre de telles calamités.

Ma délégation voudrait, à cet égard, se féliciter des progrès réalisés récemment au Libéria. Le peuple libérien mérite, qu'enfin, il puisse vivre en paix. Il s'agit d'un peuple qui a beaucoup souffert, nous le savons tous, de plusieurs années de guerre et de destruction. Nous sommes aussi totalement choqués à

la vue de tous ces enfants, dont on s'est servi comme chair à canon, pour mener une guerre injustifiée parce qu'injustifiable. Nous enregistrons aussi avec satisfaction les progrès en Sierra Leone. Là aussi, il était temps qu'on arrivât à la paix. Nous sommes également heureux que nos amis de la République démocratique du Congo se soient finalement engagés dans la voie du progrès et de la réconciliation nationale.

Mon pays, la Guinée-Bissau, vient d'enregistrer des changements, dont la nature et la méthode utilisée pour y parvenir, ont pu faire l'objet de critiques, allant de simples regrets à une condamnation formelle. Il s'agit là de positions de principe que nous comprenons et acceptons, car nous n'avons jamais cessé de proclamer notre attachement à la démocratie et à l'état de droit. Je signale, ici, que mon pays a été l'un des premiers à conduire une lutte de libération exemplaire en Afrique, précisément au nom de la liberté, des droits de l'homme et de la démocratie.

Cependant, la réalité, la triste réalité, surtout lorsque celle-ci est caractérisée par une instabilité constitutionnelle chronique dangereuse, peut malheureusement conduire à un renversement du régime en place, pour empêcher précisément qu'une exacerbation des tensions politiques et sociales dans le pays ne mène à des affrontements voire à une guerre civile.

En Guinée-Bissau, un comité militaire a décidé de traduire en actes les aspirations au changement de la majorité de la population, sans même, qu'un coup de feu ne soit tiré. Personne n'est en détention en Guinée-Bissau et, je le dis pour m'en féliciter, les militaires ont renoncé à toute velléité d'exercer le pouvoir. Comment, dans ces conditions, s'étonner que la population ait adhéré à ce mouvement qui lui a apporté le changement qu'elle attendait? Son adhésion a, en effet, été totale.

Les membres du Comité militaire pour la restitution de l'ordre constitutionnel et démocratique ont, en réalité, été acclamés comme de véritables libérateurs. Nous étions en Guinée-Bissau en train de vivre une situation intenable. Notre peuple, dont on ne dira jamais assez tout le courage et la dignité, avait assez supporté. Il était à la limite de tout ce que l'on peut décemment demander à un être de supporter. Je crois que l'on ne dira jamais assez combien ce peuple mérite d'être encouragé, d'être soutenu et d'être aidé.

Aujourd'hui, alors que nous avons décidé de tourner la page, de regarder vers l'avenir et de voir comment ensemble, d'abord nous les Guinéens, nous pouvons nous réconcilier, unir nos forces, créer une synergie et agir ensemble pour le bien-être de notre peuple, il convient plus que jamais que la communauté internationale intercède en notre faveur et nous apporte l'aide financière dont nous avons besoin. C'est bien d'aide financière dont il est question, car nous sommes dans un pays, dans un État en déliquescence. Nous avons besoin de l'aide internationale pour nous redresser, pour relever les défis et faire en sorte que notre population puisse manger. Pour faire en sorte que ceux qui ont opté pour la liberté, il y a bientôt 30 ans, puissent enfin assister à son éclosion, en voir les bénéfiques et comprendre pourquoi ils se sont battus et pourquoi ils ont le droit à une vie décente, à une vie meilleure.

Je voudrais dire ici que chez nous, en ce moment, un processus est en cours, un processus qui rassemble toutes les forces vives de la nation. Les partis politiques, le Comité militaire, la société civile, tout le monde est au rendez-vous pour, à l'unisson, répondre à ce défi, pour répondre à l'appel du peuple leur demandant d'unir leurs forces et de travailler ensemble. Alors que je m'adresse à cette Assemblée, la composition du Gouvernement est en discussion. Nous avons pu, grâce à des concertations, à une analyse sérieuse et approfondie de la situation qui prévaut dans notre pays, aboutir à l'adoption d'une charte de transition qui définit, de manière précise, toutes les étapes à entreprendre, pour que nous puissions retrouver, dans les plus brefs délais, l'ordre constitutionnel et démocratique que nous souhaitons tous et que la communauté internationale souhaite voir rétabli en Guinée-Bissau.

Un Président de transition a été choisi par consensus. Ce Président se propose d'oeuvrer à l'unité du pays. Il se propose de renforcer la cohésion nationale, de servir de catalyseur pour que nous puissions retrouver notre idéal de progrès et de liberté.

Je voudrais, pour terminer, remercier nos frères et sœurs de la sous-région de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, qui se sont investis pour que nous puissions nous retrouver, discuter et trouver les solutions les mieux appropriées à nos problèmes. Je nomme ici d'abord, les chefs d'État du Ghana, du Sénégal et du Nigéria, qui se sont rendus en Guinée-Bissau, mais je nomme aussi les distingués

ministres de la CEDEAO, qui n'ont jamais manqué de soutenir le pays. Je voudrais aussi insister sur l'aide que nous a apportée la Communauté des pays de langue portugaise, qui a dépêché le Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste pour nous prodiguer ses conseils et nous exprimer la solidarité de cette communauté linguistique à laquelle nous appartenons.

L'unité nationale d'un pays est son bien le plus précieux. Je ne le dirai jamais assez, et j'espère pouvoir voir bientôt dans mon pays, la démocratie rétablie dans sa totalité. Mais je souhaite surtout voir heureux le peuple de la Guinée-Bissau, un peuple fier, digne qui a souffert en silence, mais un silence des plus expressifs, et qui mérite la confiance et l'aide de la communauté internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Martin Belinga-Eboutou, chef de la délégation du Cameroun.

M. Belinga-Eboutou (Cameroun) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Vous inaugurez aujourd'hui un cycle de présidences de notre Assemblée par l'Afrique – aujourd'hui par l'Afrique de la diaspora, et demain par l'Afrique mère. Votre élection à ce poste témoigne de toute l'estime que les États Membres de l'Organisation portent à votre pays, Sainte-Lucie, partenaire traditionnel de longue date du Cameroun au sein de la grande famille des États de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Elle témoigne aussi de la confiance que les représentants de ces États placent en vous, dans vos éminentes qualités de diplomate. Soyez assuré de la pleine coopération de ma délégation, qui a l'heur de siéger au sein de votre Bureau, en sa qualité de Président de la Troisième Commission. Permettez-moi d'associer les autres membres de votre Bureau aux vœux ardents de succès que je forme à votre intention.

Je saisis cette occasion pour redire à votre prédécesseur, S. E. M. Jan Kavan, toute notre appréciation pour le talent avec lequel il a dirigé nos travaux lors de la dernière session.

Au Secrétaire général de l'ONU, S. E. M. Kofi Annan, je voudrais, dans le contexte international du moment, renouveler l'expression de la grande fierté et de la confiance du Cameroun pour et en son rôle de facilitateur dans le règlement des conflits

interafricains, son action énergique et constante menée au service des grands idéaux de l'Organisation.

Notre Organisation a été créée pour préserver les générations futures du fléau de la guerre, pour faire bénéficier tout un chacun de conditions de vie dignes, promouvoir le respect des droits humains et des libertés fondamentales. L'ONU a donc été créée pour qu'advienne et règne la paix. Une paix au service de l'homme. Cette paix, ainsi que l'a rappelé le pape Jean XXIII dans sa Lettre encyclique, *Pacem in Terris*, adressée à tous les hommes de bonne volonté et dont nous célébrons cette année le quarantième anniversaire, repose sur quatre conditions essentielles qui correspondent à quatre exigences précises de l'esprit humain : la vérité, la justice, l'amour et la liberté. Nos chefs d'État se sont placés dans le même sillage lors du Sommet du Millénaire. Ils se sont en effet engagés, notamment à délivrer l'homme de la guerre, à le délivrer du besoin, à promouvoir les droits humains et à renforcer les Nations Unies. Il nous a semblé utile de faire ce rappel, car l'état du monde, tel que dressé depuis le 23 septembre au cours de ce débat général, n'incite guère à l'optimisme.

Le 19 août 2003, l'ONU a été tragiquement ébranlée. L'attaque terroriste qui a détruit à Bagdad le quartier général des Nations Unies, frappé et tué des dizaines d'innocents, dont Sergio Vieira de Mello, Représentant spécial du Secrétaire général en Iraq, a lancé un grand défi aux principes et valeurs qui constituent le socle granitique de notre Organisation. En son temps, par la voix de son chef de l'État, le Président Paul Biya, le Cameroun a exprimé sa profonde indignation et sa ferme condamnation de cet acte odieux et criminel. Demain vendredi, nous pleurerons avec le peuple iraquien la perte tragique, toujours à Bagdad, de Madame Akila Al-Hashemi, diplomate au grand talent, éminent membre du Conseil de gouvernement iraquien.

Le Cameroun se félicite de ce que notre Organisation n'ait ni fléchi dans ses responsabilités, ni même faibli dans sa détermination à jouer un rôle central dans la stabilisation, la restauration ordonnée de la souveraineté et la reconstruction de l'Iraq, et à appuyer le processus politique en cours. Venant à la suite d'une longue série d'actes terroristes, commis à travers le monde depuis la tragédie du 11 septembre 2001, l'attentat du 19 août à Bagdad est venu opportunément nous rappeler combien notre monde d'aujourd'hui est vulnérable. La complexité du défi et

la gravité des périls nous commandent d'intensifier nos efforts collectifs pour faire face avec efficacité au terrorisme, qui constitue aujourd'hui une menace sérieuse, la plus grave peut-être, à la paix et à la sécurité internationales. Le Cameroun plaide une fois de plus à cet égard pour la convocation d'une conférence de haut niveau chargée de définir une riposte collective organisée de la communauté internationale au terrorisme.

À ces nouvelles menaces à la paix et à la sécurité internationales, que sont le terrorisme ou la prolifération des armes de destruction massive, s'ajoutent d'autres menaces tout aussi pernicieuses : pandémies de toutes sortes, dont le VIH/sida, la malaria et la tuberculose, et la désespérance induite par une pauvreté quasi-endémique.

Notre mobilisation commune devrait donc viser avant tout à réduire, voire à éliminer les germes et les causes des conflits et de la désespérance.

Ainsi, au Moyen-Orient, il convient d'exiger des parties au conflit, Israël et la Palestine, de revenir sans délai autour de la table de négociations pour convenir de modalités favorisant la mise en oeuvre rapide et intégrale de la feuille de route. Le Cameroun regrette et condamne l'escalade de la violence qui entrave gravement toute solution pacifique fondée sur la lettre et l'esprit de la résolution 1397(2002) adoptée par le Conseil de sécurité sans aucune voix contre, et dans laquelle le Conseil se déclare

« attaché à la vision d'une région dans laquelle deux États, Israël et la Palestine, vivent côte à côte, à l'intérieur de frontières reconnues et sûres ».

Nos amis palestiniens et israéliens doivent se faire à l'idée de vivre côte à côte, à coexister dans la configuration géopolitique que leur a forgée leur riche histoire commune. Pour cela, ils doivent savoir désarmer – désarmer certes au niveau des politiques relatives aux armements mais, aussi et surtout, désarmer au niveau culturel, et cela en s'employant unanimement et sincèrement à faire disparaître de leur coeur la peur et la psychose de guerre. À l'axiome qui veut que la paix résulte de l'équilibre de la guerre et des armes, ils doivent substituer le principe selon lequel la vraie paix ne peut s'édifier que dans la confiance mutuelle.

Il en est de même des peuples de la prestigieuse Mésopotamie, qui émergent de trois décennies de tyrannie et qui devront, avec l'aide de la communauté internationale, retrouver très rapidement la plénitude de leur dignité, de leur souveraineté dans un Iraq stable et prospère, vivant en paix avec tous ses voisins.

Au cours de l'intersession, les conflits – nombreux – qui ensanglantent l'Afrique sont restés au centre des préoccupations de l'Organisation des Nations Unies, qui a déployé de nombreux efforts pour y mettre fin. Fort heureusement, ces efforts commencent à porter des fruits. Certains des conflits africains sont en effet en bonne voie de règlement, alimentant de nouveaux et légitimes espoirs. Il reste malgré tout des situations fort déplorable où les protagonistes peinent à trouver une solution politique négociée ou à tenir leurs engagements. Nous sommes convaincus qu'avec une volonté politique réelle des acteurs majeurs de tels conflits, des résultats probants ne sauraient tarder. L'appui irremplaçable que leur apportent les Nations Unies mérite à cet égard d'être salué et reconnu amplement.

L'Afrique en général, et notre sous-région en particulier, a pleinement conscience du rôle de ce partenaire important pour notre développement économique, pour la consolidation de la démocratie et de l'état de droit, et enfin pour la promotion de la paix et de la sécurité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos États.

C'est d'ailleurs pour cette raison que les pays membres de la Communauté économique des États d'Afrique centrale ont exprimé avec force leur volonté de renforcer leur coopération avec l'ONU par une présence politique de cette Organisation dans la sous-région, qui appuierait nos capacités sous-régionales, notamment dans les domaines de la paix et de la sécurité.

Le Cameroun voudrait à cette fin réitérer au Secrétaire général de l'ONU ses remerciements pour avoir dépêché en Afrique centrale, en juin dernier, une mission multidisciplinaire à la demande des membres du Conseil de sécurité. Nous attendons avec intérêt ses recommandations novatrices dans les jours prochains au Conseil de sécurité. Ces recommandations vont du reste alimenter le débat que nous tiendrons ici même au point intitulé : « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États d'Afrique centrale ».

Nous accueillons très favorablement les suggestions du Secrétaire général relatives au fonctionnement de l'Organisation dans ce monde en perpétuel mouvement. Nous apporterons notre soutien à toute réforme qui rapprocherait des peuples notre Organisation, comme le visent les mesures de renforcement de la coopération entre l'ONU et les organisations d'Afrique centrale.

Dans la Déclaration du Millénaire, les dirigeants politiques du monde se sont engagés à mettre en place un partenariat mondial pour le développement et à répondre ce faisant aux besoins spéciaux de l'Afrique. Le Nouveau Partenariat pour le développement, par lequel l'Afrique a décidé de se réapproprier l'initiative et la maîtrise de son destin, peut servir de plate-forme solide à un partenariat fécond entre le continent et la communauté internationale.

Les réponses attendues par l'Afrique sont plurielles. L'une d'elles, qui jouera un rôle décisif dans la croissance du continent, est liée au commerce. Ce que les États africains demandent, ce à quoi ils aspirent, c'est de jouer un rôle plus important dans le commerce des biens et des services. Cela suggère notamment des normes propices à une compétition équitable.

L'échec récent de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce tenue à Cancún aura à cet égard suscité de graves inquiétudes, particulièrement chez les pays africains exportateurs de produits agricoles. La grande résistance des nations riches à démanteler leurs régimes de soutien au secteur agropastoral laisse perplexe et menace dangereusement la survie des économies africaines adossées à l'agriculture et à l'élevage. Les subventions qu'elles accordent à ce secteur sont, en tout cas, en passe d'étrangler les millions de planteurs et de producteurs de coton en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest.

Dans le même ordre d'idées, Monsieur le Président, votre pays, Sainte-Lucie, et le Cameroun sont engagés dans un combat vraiment épique depuis une dizaine d'années pour faire survivre nos industries bananières face aux géants du secteur.

L'on pourrait ainsi multiplier à loisir des illustrations de cette exigence de solidarité qui commande une réforme urgente du système économique multilatéral. Nous voulons espérer que le cycle de Doha ne s'écartera pas de son objectif principal, à savoir le développement, et qu'il prendra

bien en compte les préoccupations des plus pauvres afin de les arrimer sans délais à l'économie globale.

La globalisation ne concerne pas uniquement le commerce. Elle touche aussi le développement humain et les nouvelles technologies, la préservation de l'écosystème, la gestion durable de l'eau et des ressources naturelles. Tous ces aspects requièrent une approche concertée, étant entendu que les sacrifices des uns profitent à tous. Le Cameroun, qui a choisi par exemple de participer à la gestion rationnelle et durable de l'écosystème forestier mondial, a mis en place un Plan national de gestion de l'environnement courageux.

Il est clair que pour mettre efficacement en oeuvre ces politiques, sans exposer à une extrême pauvreté ses populations rurales, notre pays a besoin de concours financiers importants pour, notamment, diversifier sa production et assurer une transformation systématique de ses produits de base. C'est donc dire que, plus que jamais, solidarité devrait rimer avec partenariat, et mondialisation avec commerce équitable, pour un développement global et maîtrisé de notre planète.

L'ONU reste assurément la seule organisation universelle qui, non seulement recèle les compétences et l'impartialité nécessaires, mais est aussi dépositaire de la légitimité « conférable » à toute action multilatérale s'attaquant aux grands défis mondiaux, et nous venons d'en recenser un certain nombre. Pour atteindre ces nobles objectifs, elle a un urgent besoin de réfléchir en profondeur sur ses orientations actuelles, son fonctionnement et ses instruments de mise en oeuvre.

Le Cameroun appuie sans réserve l'initiative du Secrétaire Général de mettre en place un groupe de haut niveau d'éminentes personnalités, chargé de réfléchir aux moyens de renforcer l'Organisation. Nous attendons avec espoir leur contribution à la réforme nécessaire et inévitable de notre Organisation, pour améliorer ses performances, s'agissant aussi bien de ses missions à caractère économique et social, que du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Secrétaire Général nous propose d'aller plus loin dans le mouvement de réformes qu'il a engagé depuis quelques années. Il a raison. Il en va de l'efficacité même de l'Organisation, qui en a bien besoin pour relever les grands défis de notre temps. Il peut compter sur le soutien du Cameroun.

Alors que je m'achemine vers la fin de mon propos, la lumière passe du vert au jaune et du jaune au rouge. Comment ne pas prolonger le propos lorsqu'il s'agit de l'homme, lorsqu'il s'agit de l'avenir de l'homme, de l'avenir de l'humanité à travers la paix : une paix négociée, une paix concertée, une paix reposant sur la justice, la répartition équitable des bienfaits et des richesses?

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Ahmad Chalabi, chef de la délégation de la République d'Iraq.

M. Chalabi (Iraq) (*parle en arabe*) : Je me trouve aujourd'hui devant cette Assemblée pour représenter la voix du citoyen iraquien, longtemps soumis aux cruautés de l'intérieur et de l'extérieur. À l'intérieur, les pires tortures lui ont été infligées : il a vu son honneur bafoué, sa famille attaquée, sa personne humiliée, enchaînée, opprimée et il a été forcé de participer à des guerres funestes. Ses frères et ses amis de la région ont gardé le silence et fermé les yeux sur son terrible sort, voire l'ont critiqué et blâmé dès qu'il a osé élever la voix. Pendant ce temps, dans le reste du monde, beaucoup ont tiré profit de la situation et fait des affaires avec son tortionnaire.

Très peu se sont levés pour dire la vérité; très peu se sont intéressés au sort effroyable de leur semblable et l'ont déclaré victime. Ses appels étant restés sans écho, le citoyen iraquien s'est senti abandonné et doublement persécuté : d'un côté, par l'injustice dont le frappait, chez lui, le régime dictatorial et, de l'autre, par l'injustice, encore plus douloureuse, des critiques dont il faisait l'objet à l'étranger. Mais le citoyen iraquien n'en a pas pour autant perdu tout espoir. Avec persévérance et patience, il a continué de lutter avec les armes de la réflexion, de la parole et de l'action afin de se libérer, ce à quoi il a toujours aspiré.

Je me trouve aujourd'hui devant l'Assemblée pour faire entendre aux États Membres la voix de cet Iraquien du mieux que je peux, déclarant avec lui et en son nom que l'ère du silence a pris fin. Je demande à chaque membre ici présent de bien vouloir l'écouter.

Je suis venu aujourd'hui devant l'Assemblée pour énoncer quatre vérités essentielles et montrer qu'elles engendrent deux droits fondamentaux.

La première vérité est que l'Iraq est enfin sorti des ténèbres. Cette longue et difficile période, durant laquelle les Iraquiens ont connu l'humiliation,

l'oppression, la répression et la dictature pendant plus de 30 ans, est maintenant révolue. Elle a pris fin avec la fuite du chef de ce régime et de ses acolytes, ainsi qu'avec l'effondrement des symboles qu'il avait érigés à Bagdad et dans le reste de l'Iraq.

La deuxième vérité est que la libération de l'Iraq – et il s'agit bel et bien d'une libération – n'aurait jamais été possible sans la détermination du Président George W. Bush et l'engagement de la coalition dirigée par les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni. Les Iraquiens n'oublieront jamais leurs sacrifices ni le courage dont ils ont fait preuve en libérant l'Iraq. A ceux qui, aujourd'hui, viennent contester les intentions des Gouvernements des États-Unis et du Royaume-Uni, nous leur demandons de venir en Iraq pour voir les charniers, les marais asséchés et la ville gazée de Halabja ainsi que pour examiner la liste des disparus, dont le régime a supprimé le droit à la vie.

La troisième vérité est que la libération a matérialisé la détermination nationale universelle des Iraquiens. La libération est le fruit de la résistance vigoureuse que les Iraquiens ont opposée au régime déchu pendant de nombreuses années, marquées par le sacrifice de centaines de milliers de martyrs. Le martyr Ayatollah Muhammad Bakr al-Hakim et ses compagnons – que Dieu ait leurs âmes – ne sont pas les dernières victimes, ils ajoutent une page aux annales des actes de bravoures du 29 août, jour du martyr iraquien. De même, la trahison a mortellement frappé la martyre Akila al-Hashemi.

La quatrième vérité est que la chute du régime n'est que le prélude à la naissance d'un nouvel Iraq. Cette renaissance, préparée, depuis le pays et l'étranger, par un grand nombre d'Iraquiens fidèles, est désormais bien engagée.

Une expérience unique nous attend en Iraq aujourd'hui. Par notre volonté de faire le bien, nous parviendrons au développement et à l'épanouissement de la liberté. Je suis venu ici aujourd'hui pour confirmer qu'avec l'aide de Dieu, nous, Iraquiens, n'accepterons que la réussite. Les Iraquiens sont capables d'atteindre le succès et telle est leur intention. Nous ne laisserons pas un gang de mercenaires et de terroristes priver le citoyen iraquien, la société et la nation iraquienne d'un lendemain radieux.

La patrie de deux fleuves, le berceau de plusieurs civilisations, la terre de Sumer, d'Akkad, de Babylone et d'Assyrie, la nation de la paix, de la sagesse et du

code d'Hammourabi et le pays de la connaissance, de la littérature et de la poésie, dépendent d'abord et surtout des ressources humaines et non pas des ressources naturelles et pétrolières.

Fort de ses ressources humaines, l'Iraq peut entreprendre un changement qualitatif en passant du totalitarisme et de la crainte à la stabilité, à la prospérité et à la tolérance. Ce que la communauté internationale investit en Iraq sera considérablement rentabilisé. Ayez confiance en l'Iraq et soyez sûrs que vous aurez la stabilité et la prospérité. Non seulement, la stabilité et la prospérité seront établies en Iraq, mais elles toucheront le reste de la région et le monde entier.

L'Iraq que nous voulons est l'Iraq de l'individu qui s'épanouit. Plus de 60 % de la population iraquienne a moins de 20 ans. Notre première priorité est de préparer ces jeunes au XXI^e siècle et de leur inculquer des valeurs culturelles et éducatives qui leur permettront de s'épanouir dans un nouvel Iraq.

Par le passé, l'Iraq a, comme les autres nations, souffert des idéologies du XX^e siècle. L'individu se reconnaissait dans les masses, les masses dans la révolution, la révolution dans le parti, et le parti dans son dirigeant. Le résultat était que l'individu était écrasé sous plusieurs niveaux de déni de son individualité, faisant de lui un objet de consommation pour défendre ostensiblement la nation, au nom de la révolution, ou se sacrifier corps et âme pour son dirigeant. Les préoccupations des Iraquiens ne sont pas différentes de celles des autres peuples du monde. Les Iraquiens veulent se définir et projeter leurs particularismes. L'Iraq de demain devra reconnaître le citoyen comme fondement de la souveraineté et de la législation.

Les droits de l'individu sont essentiels et les droits du groupe sont dérivés de ceux-ci. Comme d'autres peuples, les Iraquiens insistent sur leur droit à la dignité, la liberté, la justice et la paix. L'exercice de ces droits créera les fondements de l'Iraq de demain. La dignité de chaque citoyen, sans exception, sera garantie, sans considération de position sociale, politique ou économique. Une personne accusée ne perdra pas sa dignité même si elle est reconnue coupable. Nous commencerons par la dignité car le précédent régime travaillait vainement à convaincre les Iraquiens que leur dignité dépendait du dirigeant. Aujourd'hui, nous disons que la dignité de toute la nation découle de la dignité de chaque citoyen.

La liberté relève des mêmes conditions que la dignité. Elle n'est pas un cadeau du chef de l'État, mais plutôt un principe de base, l'essence d'un être humain. Une liberté responsable, qui n'empiète pas sur les libertés des autres, est au cœur du contrat social. En dépit des excès de parties extérieures depuis la chute du régime répressif, les Iraquiens ont prouvé que la liberté ne signifie ni le chaos ni la loi de la jungle.

L'individu a un instinct de liberté et il exige la justice. L'ancien régime a sapé la justice et l'a transformée en outil de l'État pour réprimer le peuple. Le nouvel Iraq s'appuiera sur un système judiciaire ferme, indépendant et intègre. Après les guerres insensées qui ont détruit de nombreuses vies et créé une catastrophe dans leur sillage, le nouvel Iraq doit adopter une nouvelle politique défensive fondée sur la paix. L'Iraq s'efforcera d'assurer la paix dans la région et dans le monde. Les principes déjà mentionnés – la dignité, la liberté, la justice et la paix – constitueront le fondement de l'avenir politique de l'Iraq.

L'Iraq respectera scrupuleusement tous les instruments des droits de l'homme, en commençant par la Déclaration universelle des droits de l'homme, garantissant le droit des personnes à la vie, à la propriété et à la quête du bonheur.

Nous nous engageons à ce que les lois iraquiennes s'appliquent de façon égale à tous les citoyens. Personne ne sera au-dessus des lois. En fait, il n'y aura pas de distinction sur la base de la religion, de la langue, de l'ethnie, du genre, du rang ou de la tribu. Le défunt régime a exploité ces divisions. Le nouvel Iraq s'appuiera sur la justice et l'équité.

Les femmes iraquiennes sont capables d'excellence en matière d'innovation et de productivité et peuvent assumer l'ensemble des responsabilités dans le pays. Il appartient à la société et à l'État de lever tous les obstacles sur cette voie.

Le dialogue constant et nécessaire entre les citoyens iraquiens et l'État qui les représente et les sert, aura lieu sur la base d'un système honnête, démocratique et représentatif. Ce système se fonde sur le principe de l'alternance et considère les élections comme l'arbitre ultime. Nous ne sommes pas intéressés par une démocratie de façade mais par un système politique fiable, incarnant l'esprit démocratique.

Les piliers de ce système sont d'abord la séparation des pouvoirs dans le cadre d'une

constitution, qui évite la confusion dans l'exercice des pouvoirs judiciaire, législatif et exécutif. Cela permettra un contrôle mutuel. Deuxièmement, l'obligation redditionnelle sera assurée grâce à ce contrôle et au moyen d'élections, qui assurent la participation des individus à l'activité politique. Enfin, la société civile sera responsabilisée au moyen d'une presse libre, de syndicats et d'institutions indépendantes, qui agissent en tant qu'organes de contrôle critiques et symbolisent la pluralité des forces politiques dans le pays.

Le troisième pilier est la transparence en tant que principe fondamental. L'État existe pour servir et doit rendre compte au citoyen, qui a le droit de s'intéresser à la gestion des affaires de l'État. L'État n'a pas le droit de retenir l'information sur ses activités.

Le quatrième pilier est la reconnaissance par la minorité du droit de la majorité à exercer le pouvoir et le respect par la majorité des droits de la minorité. Il est important de faire une distinction entre une majorité et une minorité politiques et une majorité et une minorité de faction. Des majorités et minorités politiques sont déterminées par le scrutin et non pas par un sondage auprès de la population ou des études aléatoires. Personne ne peut s'arroger un droit politique sur la base d'une soi-disant majorité de faction. Nous ne voulons pas ce genre de politique en Iraq. Un système fédéral et politiquement représentatif peut exprimer le mieux les intérêts de tous les citoyens irakiens, d'une façon qui reflète leur religion, leurs croyances, leur ethnicité ou leur langue.

La période précédente était caractérisée par le monopole du pouvoir exercé par certains à Bagdad, mais l'Iraq de demain s'appuiera sur le principe de l'autorité locale dans le contexte d'une union fédérale. Le fédéralisme voulu par les Irakiens ne se fonde pas sur les divisions de la patrie, mais représente une façon de responsabiliser ceux qui vivent dans différentes régions pour assumer des responsabilités directes dans leur propre région, sans ingérence constante du gouvernement central.

Notre constitution précise la complémentarité entre des autorités locales et nationales. Nous comptons sur le système fédéral et sur le système démocratique car nous avons une idée claire des relations entre l'État et ses citoyens. Cette relation n'est pas une relation de tutelle, car le citoyen irakien n'est pas mineur et n'a pas besoin de l'ingérence de

l'État dans ses affaires. Notre préoccupation est d'assurer que l'État soit le serviteur vigilant du citoyen et de son épanouissement dans certains domaines, en particulier l'éducation, les soins de santé et les services sociaux.

Dans le cadre de notre attachement au fédéralisme et loin des excès nationalistes vains et faux du régime précédent, nous déclarons que l'Iraq est une seule nation indivisible.

Cette déclaration ne minimise en rien la continuité de notre patrimoine arabe et musulman ni ne contredit les sentiments de nombreux Irakiens à l'égard de leur propre culture et de leur identité nationale. Elle confirme, au contraire, que tout le territoire de l'Iraq – de ses montagnes de l'extrême nord à ses marécages et au Golfe, à la pointe sud, en passant par ses fleuves, ses plaines et ses déserts – est un tout continu, indivisible. C'est là une expression non seulement des convictions profondes de la plupart des Irakiens, mais aussi d'un principe politique et d'un repère fondamentaux pour le pays, et qui l'aideront à reconnaître les réalités sur le terrain et à éviter tout soulèvement futur.

Tout en cherchant à renforcer l'état de droit et les institutions de gouvernance, nous tenons à établir clairement que l'autorité émane du citoyen qui occupe le poste politique et non du poste politique lui-même. Il y a un fondement juridique à cette situation et les décisions ne doivent pas correspondre aux caprices ou aux opinions d'une personne au pouvoir. Le régime précédent avait édicté de nombreux règlements et décisions arbitraires fondés sur les opinions d'un seul homme. À la place de ce régime, dans l'Iraq de demain, on trouvera l'état de droit appliqué par une autorité législative dûment sanctionnée qui représente la volonté du peuple irakien, par le biais d'un appareil judiciaire indépendant et sous la supervision d'un organe juridique élu.

Enfin et surtout, je voudrais évoquer les rapports entre la religion et l'État dans le nouvel Iraq. L'Islam est la religion de la majorité écrasante des Irakiens. Il joue un rôle vital dans l'identité irakienne comme dans l'État et dans la nature de la gouvernance. De toute façon, le grand patrimoine civilisationnel de l'Iraq et l'immense gisement culturel que représente sa jurisprudence islamique sont à n'en pas douter l'un de ses atouts, sur lesquels nous ferons fond grâce à un système judiciaire fondé sur l'égalité et le pluralisme.

Je voudrais souligner une vérité que l'on oublie souvent, à savoir que l'État, au cours du siècle

précédent, a utilisé la religion à ses propres fins en retirant ce qui pouvait arranger ceux qui avaient usurpé le pouvoir. Ces derniers ont nié l'indépendance des institutions et des centres religieux, se sont arrogés les Awqaf et ont imposé une terminologie religieuse qui correspondait à leurs intérêts, aux dépens de ceux des autres. En Iraq, la religion est l'un des éléments les plus importants du patrimoine de chacun et de la société et nous ne l'abandonnerons dans aucun domaine, pas plus que nous en refuserons les implications d'ordre judiciaire, intellectuel, au niveau du comportement, ou au quotidien. Nous appelons au relèvement de toutes les institutions religieuses, à qui l'on doit permettre d'assumer de nouveau leur responsabilité de protection des citoyens iraqiens, qui y cherchent un guide spirituel et moral sans dimension politique hypocrite.

Voici, les axes principaux de ce que nous voulons pour notre pays. Nous avons le droit aujourd'hui d'exiger aide et assistance du monde. Nous remercions, incidemment, tous ceux qui ont soutenu les Iraquiens dans leurs heures les plus sombres et nous pardonnons à ceux qui, par erreur, n'ont pas été à nos côtés. Il importe que toutes les nations du monde reconnaissent que ce qui s'est passé en Iraq – les atrocités d'hier, la reconstruction, aujourd'hui – est un événement historique dramatique et que la communauté internationale doit promouvoir cette reconstruction et être avec nous en ce moment.

Voici ce que nous exigeons de nous-mêmes et ce que nous voulons de la communauté internationale sur notre chemin vers un Iraq libre, juste et pacifique. Nous voulons un Iraq dans lequel unité et pluralité soient deux faces d'une même pièce. Nous voulons un Iraq qui rende sa souveraineté au citoyen, et non au dirigeant. Nous voulons un Iraq sûr de son identité culturelle et religieuse et engagé dans un dialogue ouvert avec le monde. Nous voulons un Iraq qui accepte son passé tout en étant tourné vers l'avenir, un Iraq en paix avec lui-même, ses voisins et le monde. Nous voulons un Iraq qui éradique tous les Baasistes une fois pour toutes, en traduise les responsables en justice et les empêche de reprendre un jour le pouvoir.

(l'orateur poursuit en anglais)

Je prends la parole devant cette Assemblée en tant que représentant d'un Iraq libre. À tous ceux ici qui nous ont aidés dans notre lutte de libération, nous exprimons notre reconnaissance. Notre libération

n'aurait pas été possible sans la détermination du Président George Bush et l'engagement de la coalition, avec à sa tête le peuple des États-Unis d'Amérique et de la Grande-Bretagne. Les Iraquiens n'oublieront jamais le courage et le sacrifice dont ils ont fait preuve pour servir notre cause.

À ceux qui ont défendu le dictateur et qui ont continué de remettre en cause les intentions des Gouvernements américain et britannique dans cette tâche de libération, nous proposons de venir visiter les charniers où gît un demi-million de nos concitoyens. Qu'ils viennent visiter les marécages asséchés, visiter Halabja, où l'on a largué des armes chimiques sur les civils. Qu'ils viennent examiner les listes de disparus, dont le droit à la vie a été confisqué par Saddam Hussein, et nous, Iraquiens, nous leur demanderons pourquoi ils ont choisi de garder le silence. Nous sommes ici aujourd'hui pour déclarer qu'un nouvel Iraq est né – un Iraq dans lequel la dignité, la justice et les droits de l'homme sont garantis à tous les citoyens, un Iraq en paix avec son peuple, ses voisins et le monde, un Iraq prêt à reprendre la place qui lui revient dans la communauté internationale des nations libres et fières.

Allocution du Président

Le Président (*parle en anglais*) : Nous sommes arrivés à la fin du débat général de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale. Soulignons que la présente session a attiré des participants du niveau le plus élevé depuis le Sommet du Millénaire : au nombre des 189 orateurs, l'Assemblée a en effet entendu 50 chefs d'État, 27 chefs de gouvernement et 94 Vice-Premiers Ministres et Ministres des affaires étrangères.

J'exprime ma sincère reconnaissance à chacun des chefs d'État ou de gouvernement, des Vice-Premiers Ministres et Ministres des affaires étrangères, pour leur participation active, leur contribution constructive au débat et pour l'appui qu'ils ont exprimé aux priorités que j'ai énoncées.

Lorsque j'ai ouvert ce débat général, j'ai indiqué que j'écouterais avec attention les priorités identifiées par les participants de haut niveau, qui devaient servir de cadre aux travaux de l'Assemblée. Ce que j'ai entendu indique clairement la position des États Membres sur nombre de questions capitales dont l'Assemblée va être saisie.

On a vu s'exprimer dans le débat général un appui retentissant au multilatéralisme et une réaffirmation de l'ONU comme première Organisation internationale pour le règlement des problèmes mondiaux les plus critiques. De fait, beaucoup ont exprimé le point de vue qu'en ces temps troublés, l'ONU et le multilatéralisme étaient plus que jamais nécessaires.

Le rôle central joué par l'Assemblée générale comme organe de sensibilisation, de supervision et de prise de décisions est un constat qui est revenu très souvent. Toutefois, les membres ont demandé instamment un redoublement des efforts de revitalisation, afin de permettre à l'Assemblée de relever efficacement les défis anciens et nouveaux.

Le développement et la prospérité des pays et des régions ont fait l'objet d'une grande attention des représentants de haut niveau. Ces derniers ont défendu le point de vue que la cinquante-huitième session devait accorder l'attention qui s'impose aux questions comme la pauvreté, le VIH/sida, l'équité du système économique mondial et la préservation de l'environnement. L'issue regrettable du cycle de négociations de Cancún donne une nouvelle importance aux appels visant à tenir pleinement compte, au niveau de l'Assemblée générale, des questions de développement, et notamment des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Certains orateurs nous ont rappelé que les résultats du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, prévu pour les 29 et 30 octobre 2003, seront essentiels au travail que nous allons accomplir dans le domaine du développement. En conséquence, nous attendons une large représentation et une participation de haut niveau à ce Dialogue de haut niveau.

Un vif appui a été manifesté à l'égard de l'examen décennal du Programme d'action du développement durable des petits États insulaires en développement. Ceci est de bon augure pour l'examen et la mise en oeuvre fructueux de ses résultats.

Une attention considérable a été accordée aux besoins de l'Afrique en matière de développement, de même qu'à la nécessité d'accorder à ces questions une priorité de premier ordre dans le programme de l'Assemblée. Beaucoup ont souligné que la communauté internationale devait continuer à appuyer la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat pour le

développement de l'Afrique et continuer à offrir sa coopération et son appui au continent africain pour qu'il vive dans la paix et la stabilité.

Le Secrétaire général, M. Kofi Annan, dans son rapport sur les activités de l'Organisation, nous a présenté des idées – qui donnent à réfléchir – sur ses priorités pour l'année à venir. Dans ce contexte, nous avons pris note des propositions du Secrétaire général sur la réforme de l'ONU, notamment la création d'un groupe de haut niveau composé de personnalités éminentes chargées d'étudier ces questions pour les soumettre à notre examen.

La réforme du Conseil de sécurité a continué de capter notre attention. L'idée générale était que l'Assemblée devait poursuivre ses travaux, en dépit du fait que tout ce qui a été fait depuis plus de 10 ans dans ce domaine n'a pas produit de résultats concrets.

Je ne crois pas qu'il y ait eu une seule déclaration dans laquelle la situation dans l'Iraq de l'après-guerre et la nécessité de traiter sans tarder de tous ses aspects n'aient été présentées comme une priorité pour l'ONU. C'est un domaine dans lequel un appui global a été exprimé en faveur des initiatives visant à porter secours à la population iraquienne et à lui permettre d'assumer elle-même la responsabilité de son avenir.

Tout le monde, presque sans exception, a condamné l'attaque barbare perpétrée contre les locaux de l'ONU à Bagdad le 19 août 2003, et déploré le fait qu'il y ait eu des morts et des blessés parmi le personnel de l'ONU. Il a été convenu que cette attaque constituait le défi le plus récent et le plus terrible lancé à l'ONU et à la sécurité du personnel de l'Organisation. L'initiative du Secrétaire général visant à procéder à un examen de la sûreté et de la sécurité du personnel de l'ONU a été appuyée.

La situation au Moyen-Orient a été jugée extrêmement préoccupante. On a pensé que l'Assemblée générale pouvait transmettre un message ferme aux deux parties au conflit – Israël et la Palestine – pour mettre fin aux massacres et à la violence. La mise en oeuvre de la feuille de route, telle qu'elle a été proposée, a été considérée par beaucoup comme un moyen viable d'instaurer une paix durable au Moyen-Orient.

La réunion plénière de haut niveau sur le VIH/sida, qui s'est tenue le 22 septembre 2003, immédiatement avant le débat général, a été, de l'avis

général, constructive et productive. Les opinions exprimées tant durant la plénière qu'au cours du débat interactif ont souligné la nécessité d'une approche coopérative face à cette pandémie si dévastatrice.

Voilà en bref les observations que j'ai à faire sur les principales questions soulevées pendant le débat général, et je voulais les partager avec l'Assemblée. En revoyant les nombreuses déclarations qui ont été prononcées, j'ai été frappé par le fait que, sur un grand nombre de questions, les orateurs partageaient les mêmes points de vue, ce qui me permet d'espérer que nous pourrions faire du bon travail à l'Assemblée générale pendant la cinquante-huitième session.

Nos dirigeants ont imprimé une orientation au travail que nous accomplissons, et ils lui ont accordé

leur appui politique. Nous devons désormais honorer les engagements que nous avons pris, si nous voulons voir se réaliser les espoirs et les aspirations exprimés.

Pour terminer, je voudrais remercier très sincèrement les Vice-Présidents de l'Assemblée générale pour leur aide et leur coopération dans le déroulement des travaux du débat général. Je tiens également à remercier les membres du personnel dévoué du Secrétariat, en particulier ceux qui ont travaillé avec moi, et les féliciter de leur soutien et de leur coopération.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'en terminer avec l'examen du point 9 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 18 h 25.